

Fédération de Pêche

Retrouvez l'actualité en matière de pêche sur votre territoire et la toute nouvelle cartographie dédiée à chaque association de pêche

P.10

Protection du Milieu Aquatique

Découvrez les différents travaux de restauration des milieux aquatiques pilotés par la Fédération de pêche des Vosges

P.96

Ce guide est téléchargeable sur peche88.fr

2021
PÊCHE VOSGES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes et chers adhérents, pêcheurs

Après une année 2020 particulière pour tout le monde, difficile pour notre réseau de la pêche comme pour tous les loisirs, nous subissons les mesures sanitaires, les confinements, les incertitudes et les hésitations gouvernementales, conditions imposées et accentuées par une nouvelle année de sécheresse. Malgré ces crises, les pêcheurs ont été exemplaires, disciplinés et ont répondu présents. Nous vous en remercions.

Toutefois, nous devons relativiser les choses par rapport à nos loisirs, ne pas se décourager et bien prendre conscience de la priorité de la vie qui doit être la SANTÉ !

Aussi, pour cette nouvelle année 2021, nous vous demandons de rester unis et solidaires pour défendre et soutenir notre réseau associatif. En effet, votre adhésion, nous permet de poursuivre nos missions de gestion et de développement des milieux aquatiques et défendre notre liberté de pêcher.

Notre réseau pêche départemental est la première force associative des Vosges et doit le rester !

Prenez bien soin de vous et allez à la pêche !!!



Le président fédéral

Payer votre carte de pêche avec des chèques ZAP



Les jeunes vosgiens âgés de 12 à 25 ans titulaires de la carte ZAP peuvent payer une partie du montant de leur carte de pêche annuelle avec les chèques loisir ZAP de 3€ : de 1 à 3 (au maximum) chèques loisir ZAP de 3€ sont acceptés chez les dépositaires pour l'obtention de la carte « personne mineure », « personne majeure » ou « découverte femme ».

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION



CARTE ZAP SUR VOTRE SMARTPHONE
GRÂCE AU FLASHCODE DE DROITE OU
ALLEZ SUR VOSGES.FR

CARTE
ZAP
VOSGES



OBTENEZ VOTRE CARTE ZAP



Nouveauté 2021

Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !



La carte mineure
à -50%*

La carte -12 ans
gratuite*



*Offre limitée aux associations participantes pour tout détenteur d'une carte de pêche annuelle 2021 (Découverte Femme, Personne majeure ou Interfédérale). Un seul parrainage par adhérent. Le bénéficiaire ne doit pas être adhérent en 2020.

cartedepeche.fr





FÉDÉRATION DE PÊCHE DES
Vosges

31 rue de l'Estrey 88440 NOMEXY

03 29 31 18 89

fede.peche.vosges@wanadoo.fr

Ouverture : Du lundi au vendredi

9h30 - 12h et 14h - 17h

La Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement. Pour remplir ses missions statutaires, elle est porteuse de multiples activités et études dans le but de mieux appréhender les milieux et les populations piscicoles tout en aidant les AAPPMA à mettre en place une gestion cohérente et adaptée. Ce guide est édité par la Fédération. Les informations présentes ci-après sont valables à l'heure où nous les rédigeons. Toutefois, nous ne prétendons pas être exhaustifs. Ainsi des erreurs ou omissions pouvant s'être glissées, n'hésitez pas à nous les signaler à l'adresse suivante maxime.lubian@peche88.fr. Directeur de publication : Michel Balay. Groupe de relecture : Michel Balay, Christophe Hazemann, Serge Dumont, Justine Weitel, Anicet Huriot, Arnaud Rolin, Noël Bedon et Annette Hennequin. Conception/réalisation : Maxime Lubian. Crédits photos : Flickr.com, FNPF et FD88. Base cartographique : fond de carte IGN.

SOMMAIRE

PÊCHES D'INVENTAIRE ET PÊCHES DE SAUVETAGE

6

ADHÉSION À UNE AAPPMA

8

CARTES DES AAPPMA

10

CARTE HYDROGRAPHIQUE

46

LA RÉGLEMENTATION : FEUILLET DÉTACHABLE

47

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

56

FILM PROMOTIONNEL 2021

94

TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

96

**LES HÉBERGEMENTS PÊCHE
ET LÉGENDE CARTOGRAPHIQUE DES AAPPMA**

99

PÊCHES D'INVENTAIRE ET

L'année 2020 a été une année particulièrement riche en pêches de sauvetage et d'inventaire.

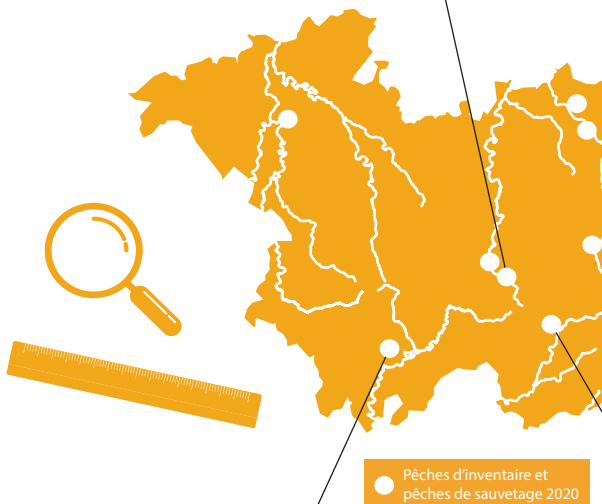
Les pêches de sauvetage, dont l'objectif est de déplacer les poissons qui sont piégés dans les tronçons isolés dû à des travaux ou des assècs naturels, ont été nombreuses entre juillet et septembre 2020. Ces opérations ont mobilisé l'ensemble du personnel technique fédéral et des bénévoles des associations de pêche locales pendant 26 journées complètes ! Ces interventions ont été réalisées dans le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey, le canal des Vosges et plusieurs dizaines de rivières et ruisseaux situés principalement sur les bassins versants de la Meuse et de la Moselle.

De nombreux inventaires piscicoles ont également été réalisés au cours du premier semestre 2020 sur l'ensemble du département, avec pour objectifs :

- > l'amélioration des connaissances de l'état des peuplements piscicoles et de leur évolution face au changement climatique;
- > le suivi des travaux de restauration de rivière et de leur impact sur l'ichtyofaune (création de frayère, rétablissement de la continuité écologique);
- > l'évaluation de l'efficacité des opérations de repeuplement (introduction d'ombre commun et de saumon atlantique).



Pêche d'inventaire sur le Cani à Dommartin-lès-Vallois | 2020



Pêche d'inventaire sur la Saône à Lironcourt | 2020

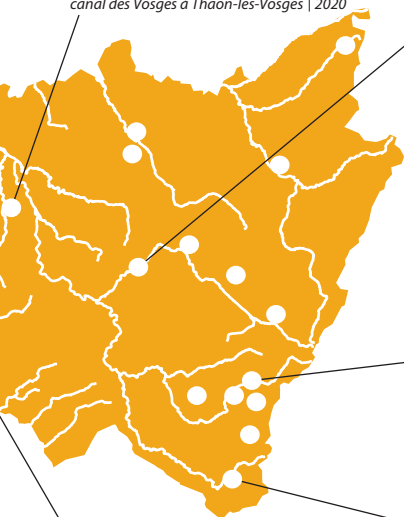
PÊCHES DE SAUVETAGE



Carpe Miroir d'une pêche de sauvetage sur le canal des Vosges à Thaon-les-Vosges | 2020



Pêche d'inventaire sur le Joinrupt à Docelles | 2020



Truite Fario d'une pêche d'inventaire sur la Moselotte à Cornimont | 2020



Petit Sandre d'une pêche de sauvetage sur le Canal des Vosges à Harsault | 2020



Pêche d'inventaire sur le ruisseau des Charbonniers à Saint-Maurice-sur-Moselle | 2020

INTÉGRER UNE AAPPMA



En achetant votre carte de pêche, vous adhérez à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Cette adhésion vous donne accès et le droit de pêcher sur ses lots de pêche. Adhérer à l'AAPPMA de votre choix, vous permet également :

> d'agir indirectement par votre participation financière, grâce à l'achat de votre carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques (travaux de restauration et d'entretien) et du loisir pêche (aménagement, repeuplements piscicoles..) sur le secteur de l'AAPPMA ;

> d'agir activement en vous rapprochant de l'AAPPMA.

Des missions essentielles sont menées par celle-ci notamment la protection et la gestion des milieux aquatiques ; la promotion et le développement de la pêche de loisir associative ; l'éducation à l'environnement. Ces missions impliquent de nombreuses actions qui sont menées tout au long de l'année par des bénévoles passionnés qui s'investissent au sein de l'AAPPMA.

Domaine Public

Toute personne ayant une carte de pêche d'une AAPPMA de France peut pêcher sur l'ensemble du domaine public fluvial du territoire national à **1 ligne munie de 2 hameçons** (ou 3 mouches artificielles), du bord et à partir d'une embarcation. Le site internet generationpeche.fr vous donne le détail sur l'étendue du Domaine Public Fluvial dans chaque département.



Certaines AAPPMA des Vosges ont choisi de développer la pêche en créant des groupements réciprocitaires. L'adhésion à l'une des AAPPMA d'un de ces groupements offre la possibilité de pêcher sur des lots de pêche détenus par l'ensemble des associations membres.

LA RÉCIPROCITÉ « LE THILLOT/ FRESSE SUR MOSELLE (TF) »

regroupe les parcours de pêche des AAPPMA de Le Thillot et de Fresse sur Moselle. Principale rivière concernée : La Moselle.

LE GROUPEMENT DES PÊCHEURS VOSGIENS (GPV)

est composé des AAPPMA de Bains-les-Bains, Blevaincourt, Bruyères, Charmes, Corcieux, Darney, Dompain, Epinal, Fontenoy, Gerbépal, Harsault, Houécourt, Laveline-devant-Bruyères, Mirecourt/Begnécourt, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Nomexy/Portieux, Plombières/Bellefontaine, Rambervillers, Saint-Ouen-Les-Parey, Les Thons, Uzemain-Uriménil, Val d'Ajol, Viménil, Vincey et Xertigny. Principales rivières concernées : Semouse, Augronne, Combeauté, Cône, Moselle aval d'Epinal, Avière, Durbion, Madon, Saône, Vair, Vraine, Meuse, Mouzon, Mortagne et Vologne.

LE GROUPEMENT DE GESTION PISCICOLE RÉCIPROCAIRE DU MASSIF VOSGIEN OU (GPRMV)

regroupe les parcours de pêche des AAPPMA d'Archives/Archettes/Hadol, La Baffe, Pouxoux, Remiremont, Rochesson, Saint-Amé. Principales rivières concernées : Haute Moselle, Moselotte, Bouchot, ruisseau d'Argent, Nauves, Niche, Cleurie et Vologne.

L'ENTENTE HALIEUTIQUE DES TROIS VALLÉES VOSGIENNES OU (EH3VV)

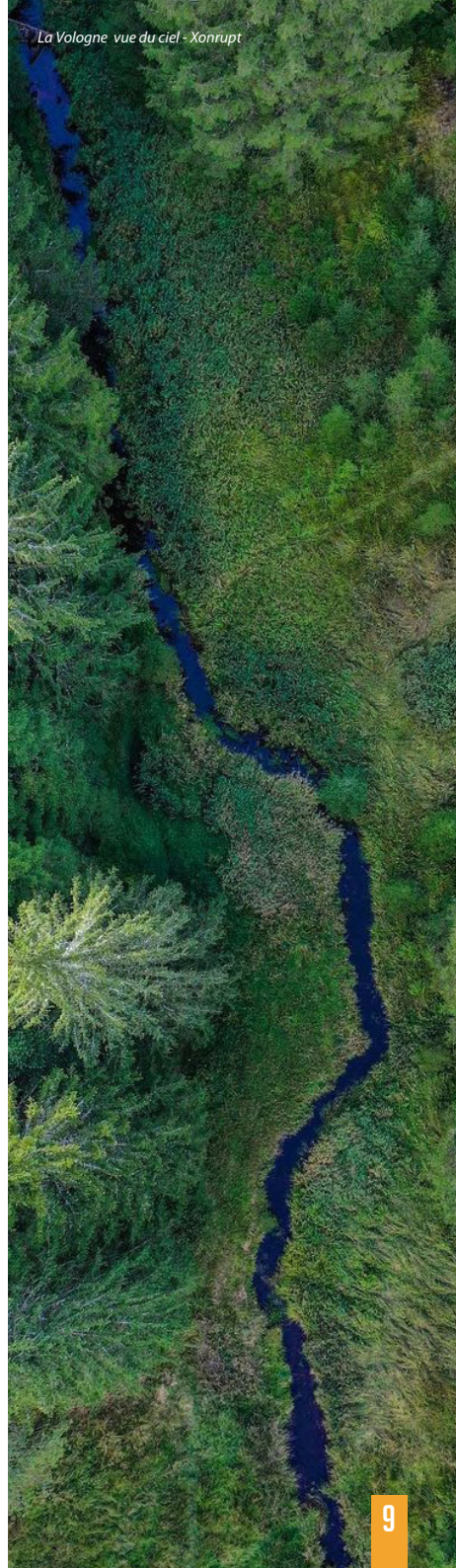
réunit les AAPPMA de Celles sur Plaine, Etival-Clairefontaine, Raon-L'Étape, Senones, Saint-Dié, Saint-Michel-sur-Meurthe. Principales rivières concernées : Plaine, Valdange, Meurthe, Taintroué, Coinches, Robache, Rabodeau et Fave.

LE GROUPEMENT D'ACTIONS PISCICOLES OU (GAP)

regroupe les AAPPMA de la Bresse, Cornimont, Docelles/Tendon, Gérardmer, Le Ménil, Saulxures-sur-Moselotte, Le Tholy, Vagny et Ventron. Principales rivières concernées : ruisseau du Ménil, Ventron, Bouchot, Vologne, Cleurie, Chajoux, Jamagne et Moselotte.

UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD-EST OU (URNE)

est une réciprocity interdépartementale volontaire et payante. L'acquisition de la carte de pêche interfédérale URNE permet de pêcher sur l'ensemble des parcours de pêche des AAPPMA vosgiennes du GPV, du GPRMV, de l'EH3VV, des AAPPMA de Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle ainsi que sur les parcours URNE mis à disposition des départements 02, 08, 10, 25, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 76 et 80 et sur les parcours des AAPPMA membres de l'EHGO et du CHI.



ARCHES



Dépositaire

Bureau de tabac Le Salombo

10 Route de Remiremont 88380 Arches - 03 29 33 74 62

Président

Frédéric Schneider

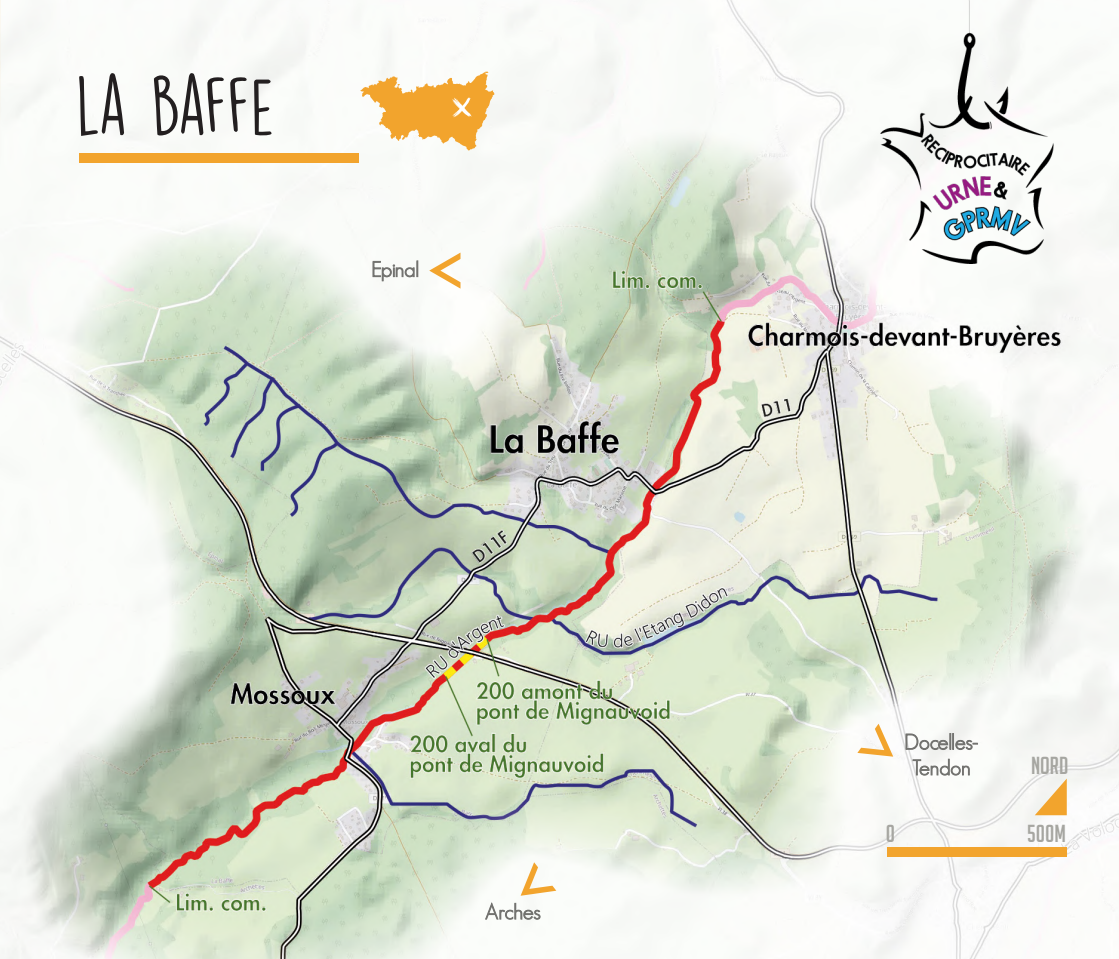
9 Rue des Fallières 88380 Arches - 03 29 32 79 62



ESPÈCES PRÉSENTES



LA BAFFE



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépôtaires

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe -
03 29 37 46 32

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe - 03 29 37 46 32



Pêcheur à la mouche

BAINS-LES-BAINS



Dépositaire

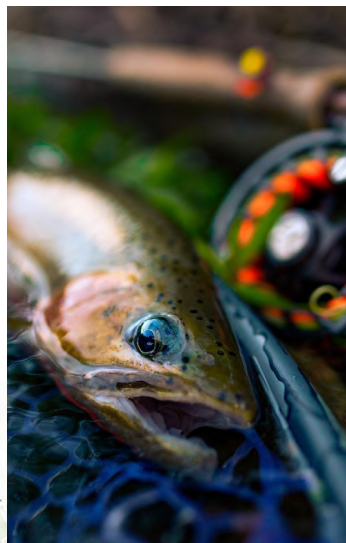
Office de tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 Bains-les-Bains -
03 29 36 31 75

Président

Alain Dupon

6 Rue de l'Ancien Etang 88240 Bains-les-Bains -
03 29 34 43 35



Truite Arc-en-ciel



ESPÈCES PRÉSENTES



BAN-DE-LAVELINE 1/2



Dépositaires

Arnaud Clément

4 Rue André Gardon 88490
Colroy-la-Grande - 03 29 51 12 70

Mairie

2 Place Eugène Grandjean
88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 78 01

Président

Jacques Clément

19 Coinchimont 88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 76 55



La Morte à Ban-de-Laveline

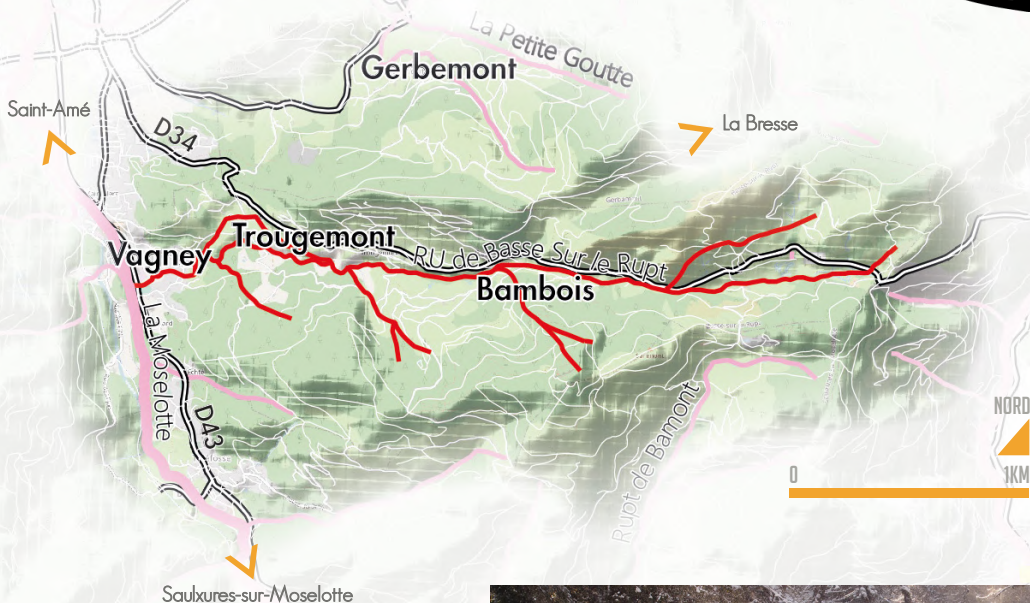
BAN-DE-LAVELINE 2/2



Truite Fario



BASSE-SUR-LE-RUPT



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaire

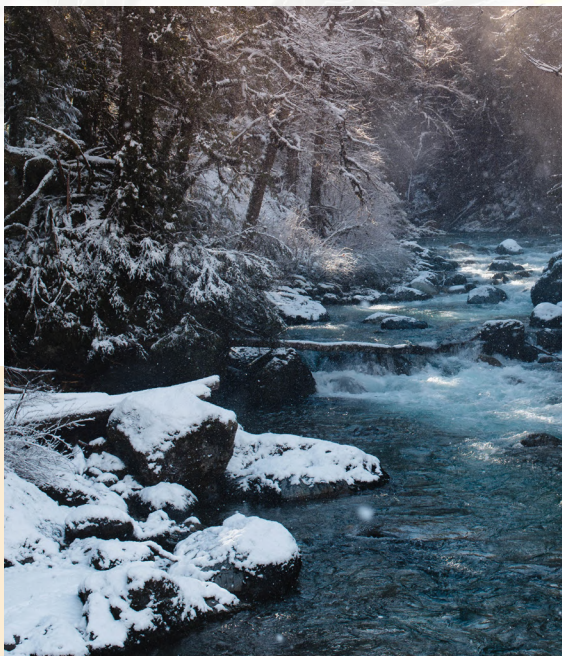
Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards
88120 Basse-sur-le-Rupt - 03 29 23 75 66

Président

Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards 88120 Basse-sur-le-Rupt -
03 29 23 75 66



Ruisseau de Basse-sur-le-Rupt

BLEVAINCOURT



Dépositaire

La Grenade Lamarchoise

22 Rue Bellune 88320 Lamarche - 03 29 09 50 16

Président

Alain-Michel Bricard

2 Rue de la Corvée du Château 88140 Vrécourt -

03 29 07 32 00



Neufchâteau



Lim. com.

Vrécourt

Sauville

RU de Sauville

La Vacheresse-et-la-Rouillie

Le rupt Moré

Blevaincourt

Rozières-sur-Mouzon

Tollaincourt

Martigny-les-Bains

Villotte

ESPÈCES PRÉSENTES



LA BRESSE



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Office de tourisme

2A Rue des Proyes 88250 La Bresse - 03 29 25 41 29

Camping Poirot

1 Bis Vouillé de Belle Hutte 88250 La Bresse - 03 29 25 49 75

Président

Eric Perrin

8 Chemin des Champs Claudon 88250 La Bresse - 06 89 61 46 31



Lac de Lispach

BROUVELIEURES



Dépositaire

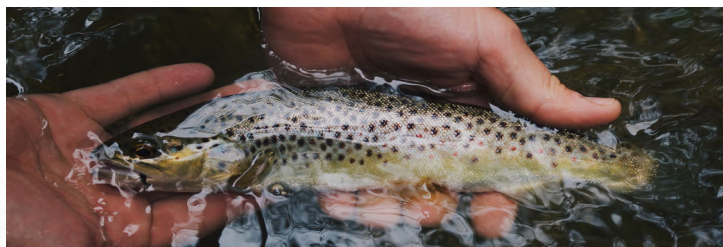
Christian Savage

17 Rue du Feigneux 88600 Brouvelieures - 03 29 50 24 79

Président

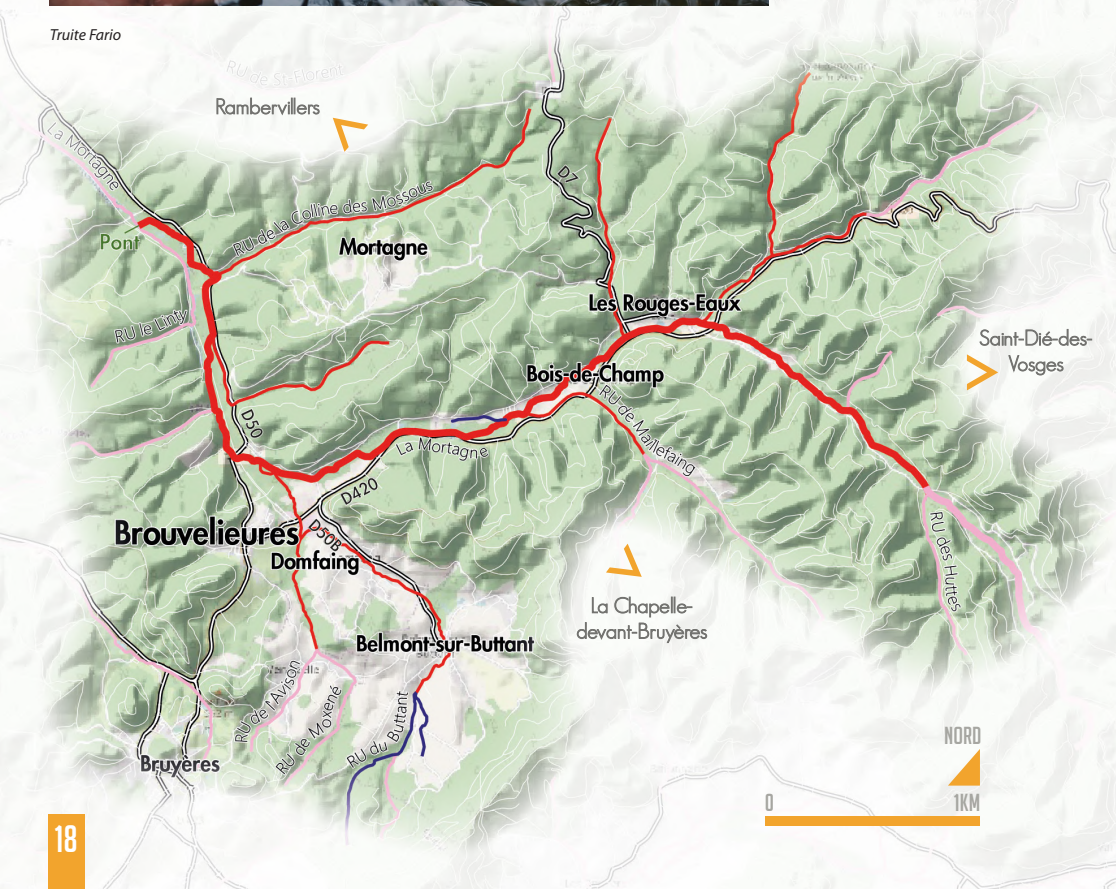
Christian Savage

17 Rue du Feigneux 88600 Brouvelieures - 03 29 50 24 79



Truite Fario

ESPÈCE PRÉSENTE



BRUYÈRES



Rambervillers

Lim. com.

Sainte-Hélène

Pont de l'Eglise

Lim. com.

RECROICITAIRE
URNE &
GPV

Fremifontaine

Nonzeville

Pierrepont-sur-l'Arentèle

Lim. com.

La Chapelle-devant-Bruyères

Lim. com.

Vanémont

La Houssière

Pont chemin de Barcelone

Corcieux

NORD

1KM

ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Bureau de tabac La Civette

50 Avenue du Cameroun 88600 Bruyères - 03 29 50 51 58

Françoise Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56

Déathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Marie Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56



La Vologne

BUSSANG



Dépositaires

Café tabac du Peuple

2 Bis Rue du Théâtre du Peuple 88540 Bussang -
03 29 23 12 96

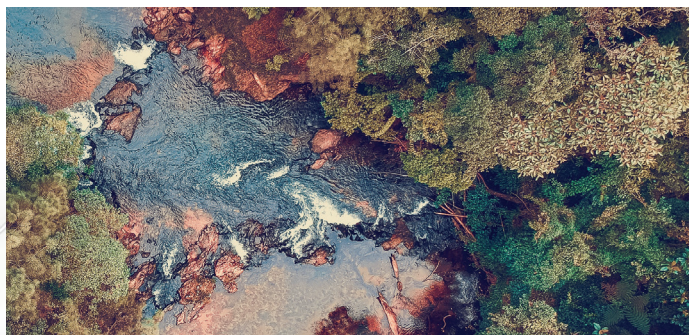
Office du tourisme

8 Avenue de la Gare 88540 Bussang - 03 29 61 50 37

Président

Francis Massy

16 Route de Chamaka 88540 Bussang - 03 29 61 50 65



La Moselle à Bussang

ESPÈCE PRÉSENTE



CELLES-SUR-PLAINE



Département 54



Conf. Plaine et canal des Hayes

Vexaincourt

Luvigny

Allarmont

Département 67

Lac de la Plaine

Celles-sur-Plaine

NORD



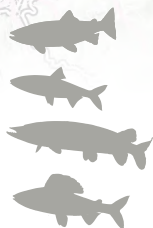
1KM

0



Raon L'Étape

ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Camping des Lacs

6 Place de la Gare 88110 Celles-sur-Plaine - 03 29 41 28 00

L'Esox

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Office du tourisme

Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

Président

Philippe Salerio

17 Rue du Général Leclerc 88110 Raon L'Étape - 03 29 41 99 99



Oeil de Gardon

LA CHAPPELLE-DEVANT-BRUYÈRES



Dépositaires

Jérôme Febve

419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63

Camping Les Pinasses

215 Route de Bruyères 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 51 10

Président

Jérôme Febve

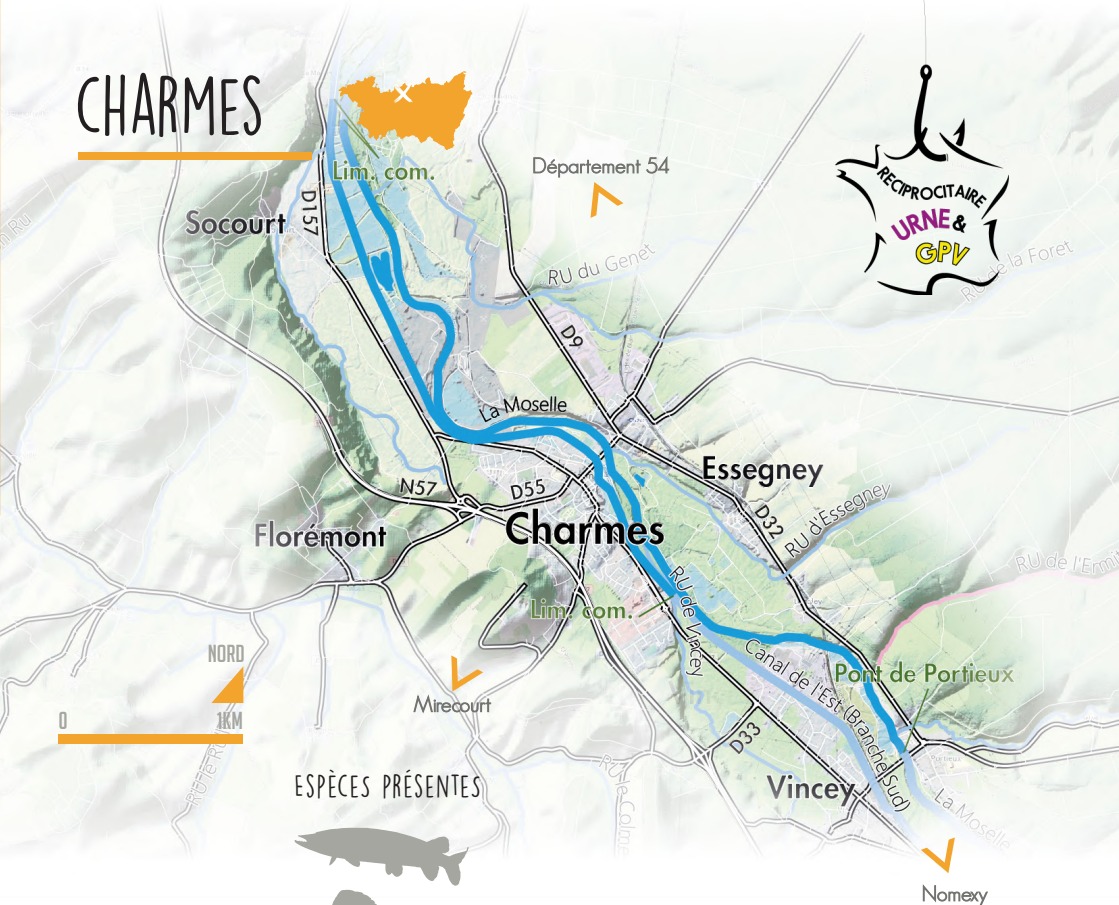
419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63



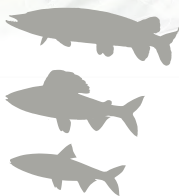
ESPÈCES PRÉSENTES



CHARMES



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Le Tamaris

2 Rue des Déportés 88130 Charmes - 03 29 37 41 26

Office du tourisme

19 Rue Maurice Barrès 88130 Charmes - 03 29 66 01 86

Camping des Iles

20 Rue de l'Ecluse 88130 Charmes - 03 29 38 15 34

Déathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Régis Leroy

22 Rue Adjudant Sagginatti 88130 Charmes - 06 98 22 68 61

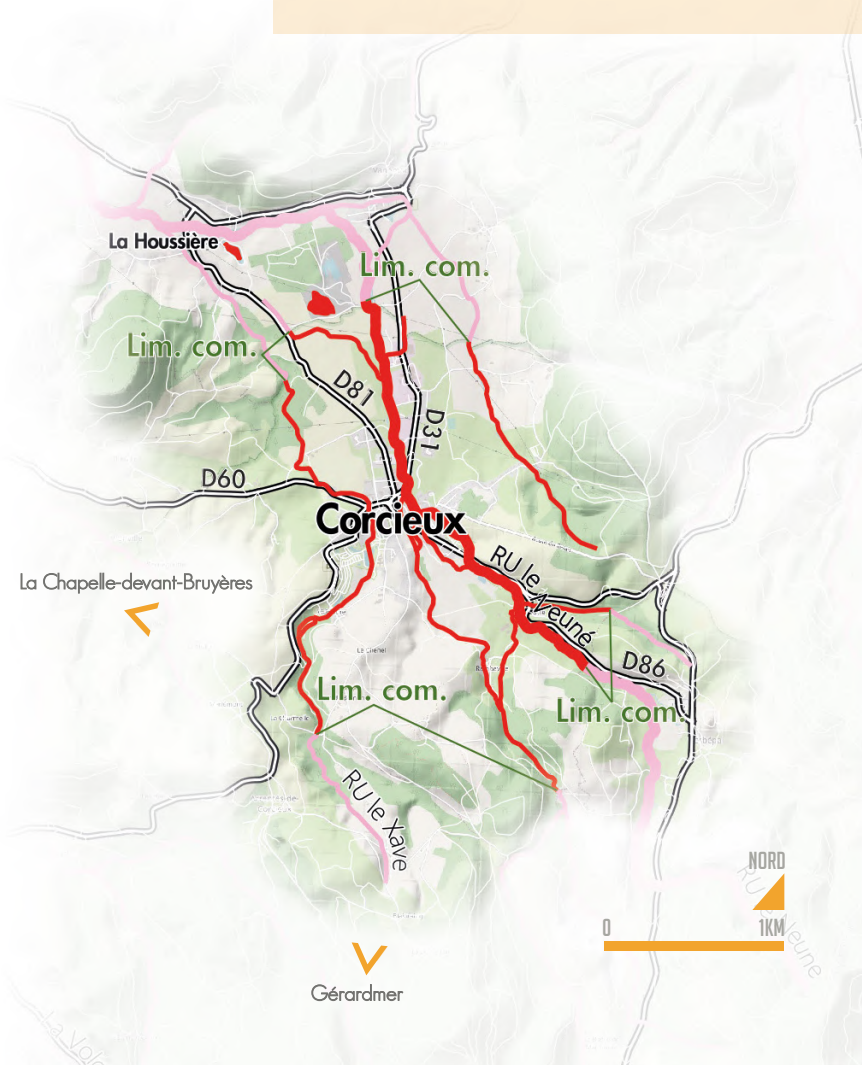


Brochet pêché dans la Moselle à Charmes

CORCIEUX



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaires

Librairie Martine Chami

2 Place des Fusillés 88430 Corcieux - 03 29 50 72 28

Camping Au Clos de la Chaume

21 Rue d'Alsace 88430 Corcieux - 03 29 50 76 76

Office de tourisme

9 Rue Henry 88430 Corcieux - 03 29 50 73 29

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Gérard Labourel

8 Rue du 31ème BCP 88430 Corcieux - 03 29 50 65 26

CORNIMONT



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaires

L'Eglanthis

20 Rue de la Gare 88130 Cornimont - 03 29 24 06 17

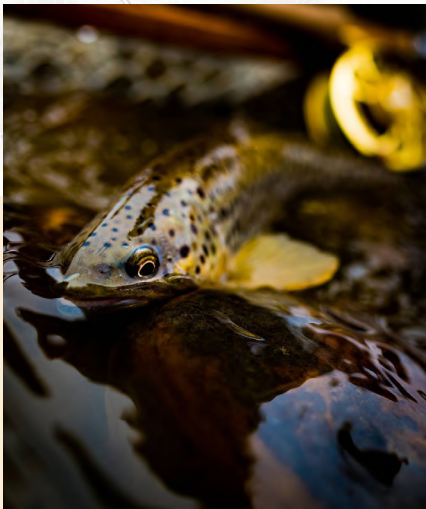
Marc Gehin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90

Président

Marc Gehin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90



Truite Fario

DARNEY



Dépositaires

Proxi

1 Rue de l'Hôtel de Ville 88260 Darney - 03 29 09 43 08

Proxi

3A Rue de Paquis 88260 Lerrain - 03 29 09 06 53

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Noël Perrin

6 Rue de la Côte 88260 Darney - 03 29 09 85 97

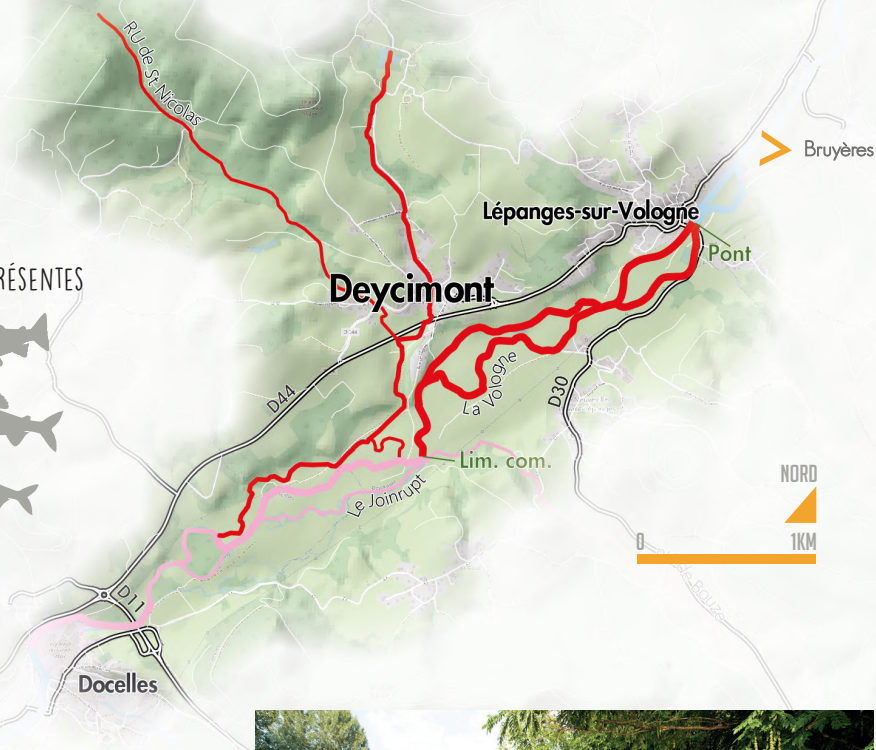


DEYCIMONT

ndre Roye



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaire

Claude Donadeï

11 Rue Principale 88600 Deycimont -
03 29 36 83 86

Président

Michel Chassard

12 Rue des Champs Le Fève 88600 Deycimont - 03 29 36 80 92



La Vologne à Deycimont

DOCELLES—TENDON



Dépositaire

Le Commerce

1 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

Président

Michel Nourdin

11 Rue du Général Patch 88460 Docelles - 03 29 33 24 61



Pouxeux

ESPÈCES PRÉSENTES



NORD

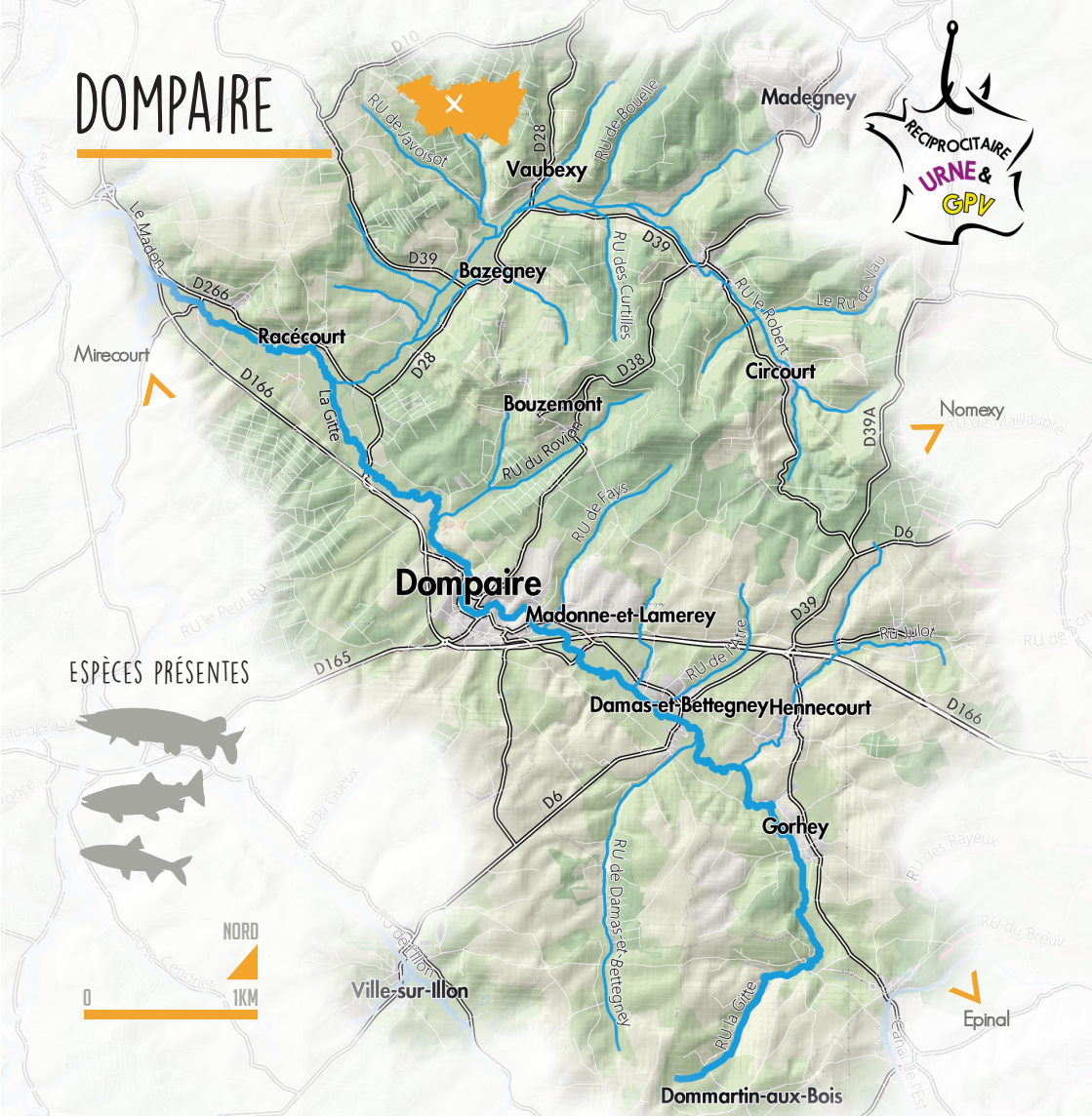


0

1KM



DOMPAIRE



ESPÈCES PRÉSENTES



NORD



Dépositaires

Jean-Louis Laurent
31 Rue Haute 88270 Bocquegney - aappma8822@gmail.com
Décathlon Epinal
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Louis Laurent
31 Rue Haute 88270 Bocquegney - aappma8822@gmail.com



La Gitte à Dompaire

ÉPINAL



Dépositaires

Armurerie Compas

3 Rue Claude Gellée 88000 Épinal - 03 29 82 40 03

Vosges Pêches

Rue de la Plaine 88150 Chavelot - 03 29 31 03 21

Camping Lac de Bouzey

19 Rue du Lac de Bouzey 88390 Chaumousey -

03 29 82 49 41

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Louis Mougin

5 Parc d'Erzimontant 88150 Thaon-les-Vosges -

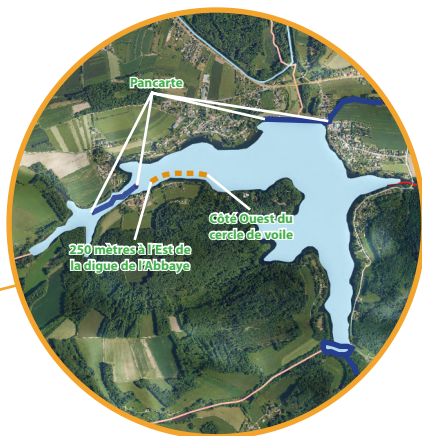
03 29 39 42 25





CRÉATION JARDIN
 PLANTATIONS, TAILLE ET ENTRETIEN
 MAÇONNERIE PAYSAGÈRE
 PLANTES DE HAIES
 ARBRES D'ORNEMENTS ET FRUITIERS
 HAIES FLEURIES
 DÉCORATIONS EXTÉRIEURES

LIEU DIT "BOIS L'ABBÉ" - RUE DE CHAVELOT
 88390 UXEGNEY
 03 29 38 95 61



ESPÈCES PRÉSENTES



Vosges Pêches

Articles de
 Pêche

RUE DE LA PLAINE
 88150 CHAVELOT
 03 29 31 03 21

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI :
 9H-12H ET 14H-19H



ÉLOYES



Dépositaire

Bureau de Tabac Jacquel
Rue des Donjons 88510 Éloyes - 03 29 32 40 43

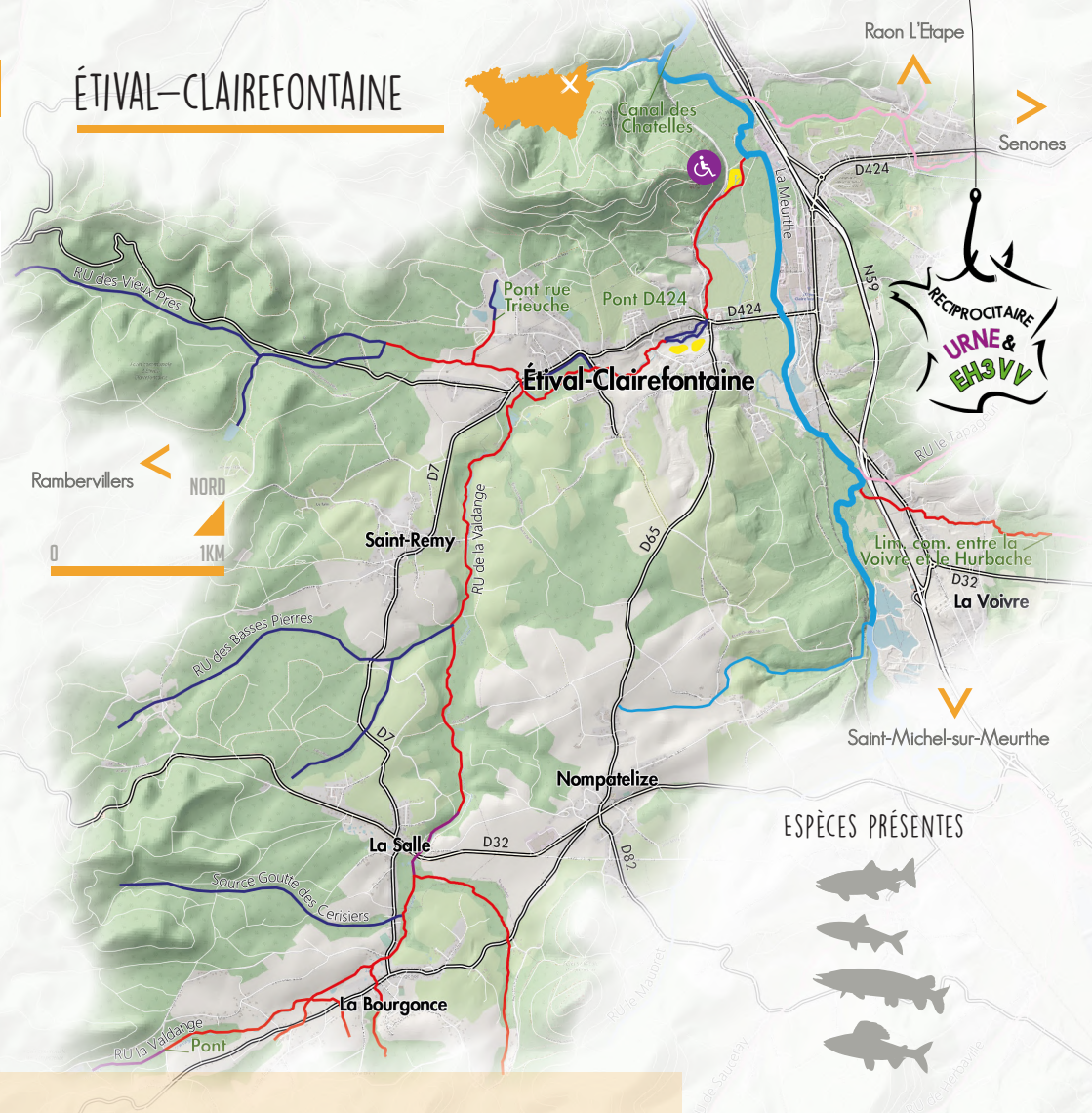
Président

Jean-Baptiste Choffel
106 B Rue de la May 88200 Saint-Étienne-lès-Remiremont -
06 86 37 21 25

ESPÈCES PRÉSENTES



ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Proxi

2 Place Abbatiale 88480 Etival-Clairefontaine -
03 29 63 31 91

Chez Lydie

1 Cour des Moines 88480 Etival-Clairefontaine -
03 29 41 95 75

Président

Aurélien Bansept

27 Promenade de la Pierre d'Appel
88480 Etival-Clairefontaine - 06 15 54 25 94



Truite Fario

FONTENOY-LE-CHÂTEAU



Dépositaires

Le Boat

Port de Plaisance 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 30 43 98

Le Moulin Cotant

41 Rue de la Chenale 88240 Fontenoy-le-Château -
09 54 02 74 53

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Louis Darney

16 Rue Colonel Gilbert 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 36 20 60



Darney



Gruey-lès-Surance

RD 664

RUE DE GRUEY

D164

Ambiéwillers

RUE BON VIN

RUE DE LA FRESSE

Réserve centrale hydroélectrique
du Gros Moulin

D434

Ecluse

Fontenoy-le-Château

RUE DE QUICORNE

D434

DA

Trémouzey

RUE DE FALVINGOING

D20

La Bécène

D40

Bains-les-Bains

ESPÈCES PRÉSENTES

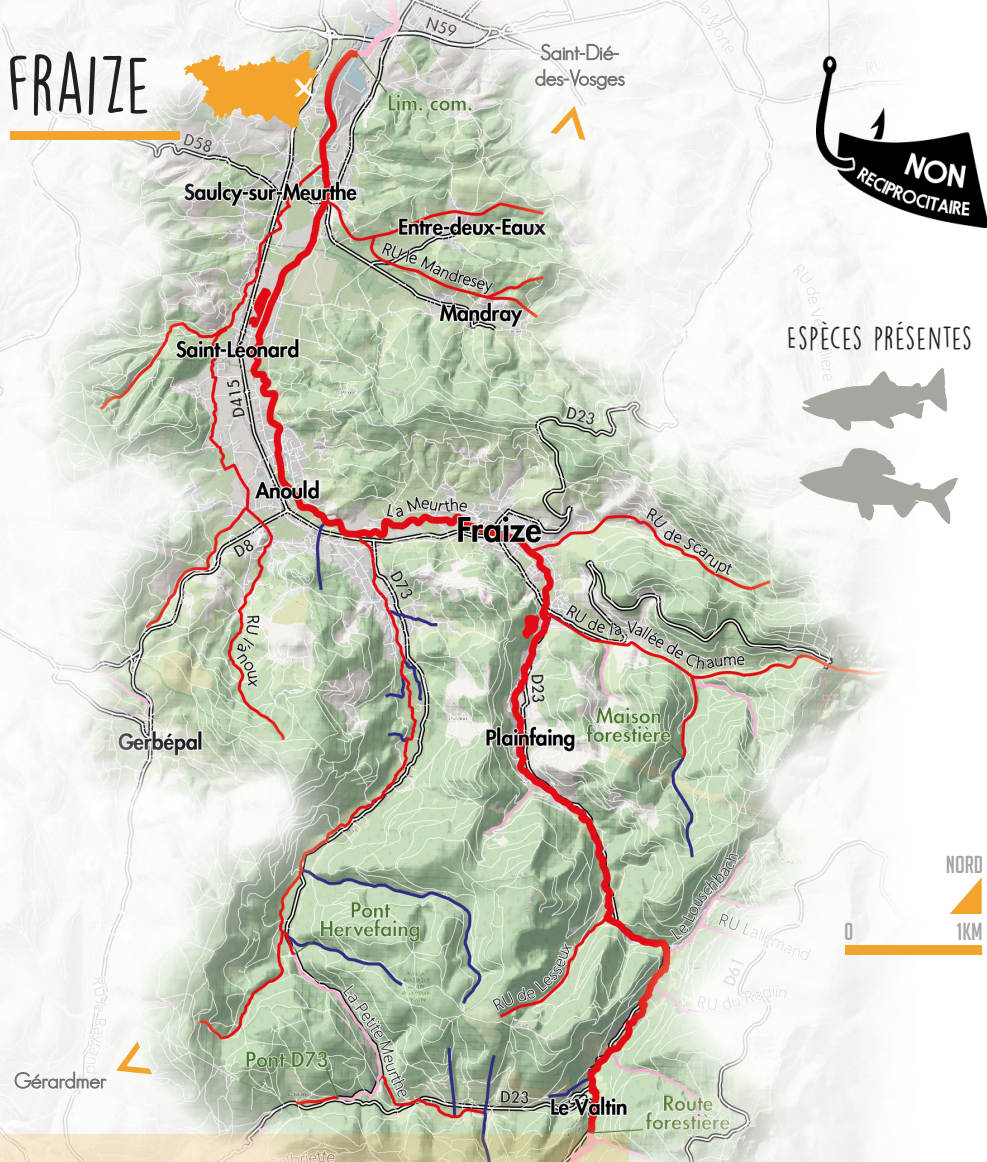


NORD

0

1KM

FRAIZE



Dépositaires

Bar tabac Presse Maryse Valentin

74 Rue de Lorraine 88650 Saint-Léonard - 03 29 50 06 29

Office de Tourisme

2 Place Jean Sonrel 88230 Fraize - 03 29 50 43 75

Président

Claude Marie

16 Route de Guerreau 88230 Fraize - 06 84 48 63 39



La Meurthe

FRESSE-SUR-MOSELLE



Dépositaire

Maison de la Presse

4 Bis Rue de Lorraine 88160 Fresse-sur-Moselle

Président

Alain Frechin

10 Rue du Hangy 88160 Fresse-sur-Moselle - 03 29 25 97 49



ESPÈCE PRÉSENTE



Ramonchamp



Le Thillot

Lim. com.

Fresse-sur-Moselle

Chaufferie

RU de la Colline de Fresse

Bussang



Lim. com.

La Moselle

N66

Barrage

D90

Saint-Maurice-sur-Moselle

RU de Couard

NORD



0

1KM

Colline des Ordois

RU de Presles

DA65

RU de Pargny

RU de Prossend

GÉRARDMER



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Tabac Presse L'Atelier

64 Rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer - 03 29 63 01 70

Camping La Chaumière

2404 Route du Lac 88400 Xonrupt-Longemer- 03 29 63 13 30

Jardinerie Point Vert

13 Boulevard de la Jamagne 88400 Gérardmer - 03 29 60 44 29

Office de Tourisme

4 Place des Déportés 88400 Gérardmer - 03 29 27 27 27

Président

Philippe Muller

72 Rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer - 06 32 21 14 56



Lac de Longemer

GERBÉPAL



Ruisseau du Neuné

ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaire

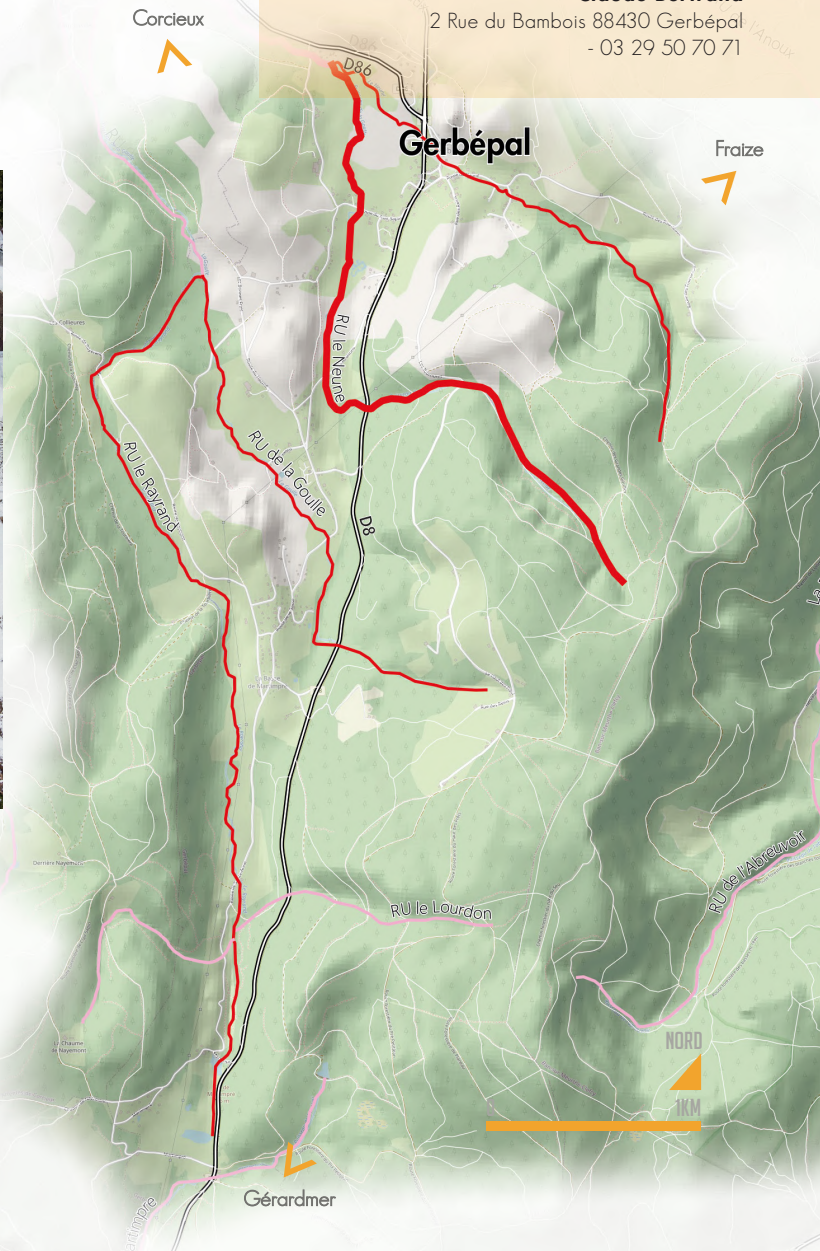
Claude Bertrand

2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71

Président

Claude Bertrand

2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71



GRANGES—AUMONTZEY



Dépositaire

Proxi

28 Rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-sur-Vologne - 03 29 51 42 24

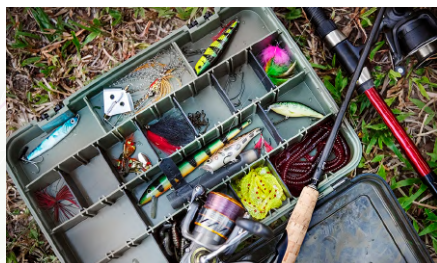
Président

Président à redéfinir



Pêche au toc dans la Vologne

HARSULT



Dépositaires

Chantal et Michel Louis

2 Quartier Beausoleil 88240 La-Forge-de-Thunimont -
03 29 30 93 53

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 03 29 30 17 81

William Parisot

58 Rue du Centre 88240 Harsault - 03 29 30 96 18

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 03 29 30 17 81

ESPÈCES PRÉSENTES



HOUÉCOURT

VAIR ET
VRAINE



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Nestlé Waters

242 Avenue de Belgique
88800 Vittelet - 03 29 08 72 91

Super U

11 Rue Pierre de Coubertin 88170 Châteinois - 03 29 94 50 02

Armurerie Beau Repaire

51 Chemin Cocotte 88140 Bulgneville - 06 31 56 01 27

Le Perigourdin

361 Rue Division Leclerc 88170 Houécourt - 03 29 94 43 44

Président

Bernard Ragué

193 Rue Jacques Ducrot 88800 Vittelet - 03 29 08 10 33

NORD



0

1KM

LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES



Dépositaire

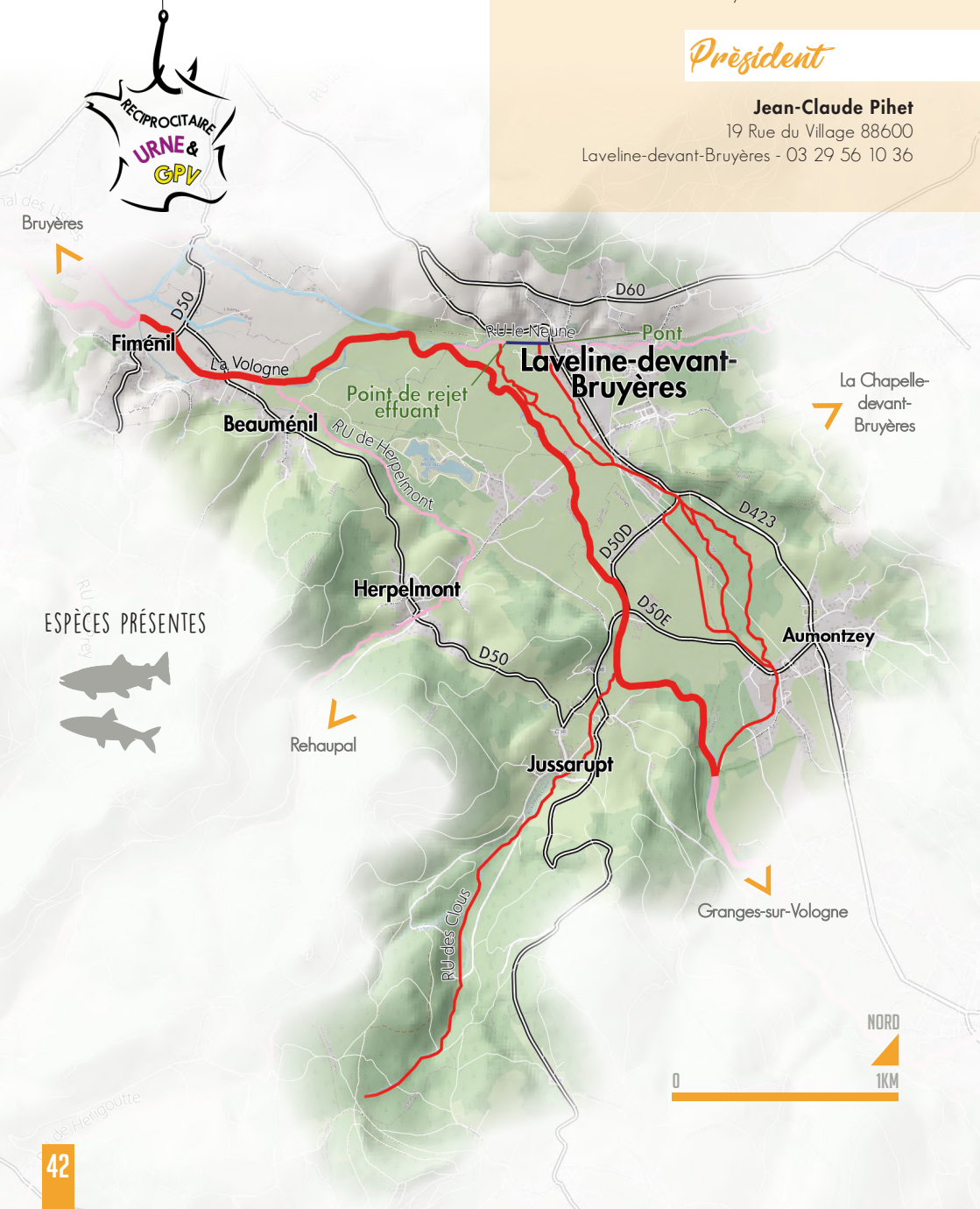
Bar Chez P'tit Blond

45 Rue de la Vologne 88600
Laveline-devant-Bruyères - 03 29 58 51 66

Président

Jean-Claude Pihet

19 Rue du Village 88600
Laveline-devant-Bruyères - 03 29 56 10 36



ESPÈCES PRÉSENTES



LUSSE



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaire

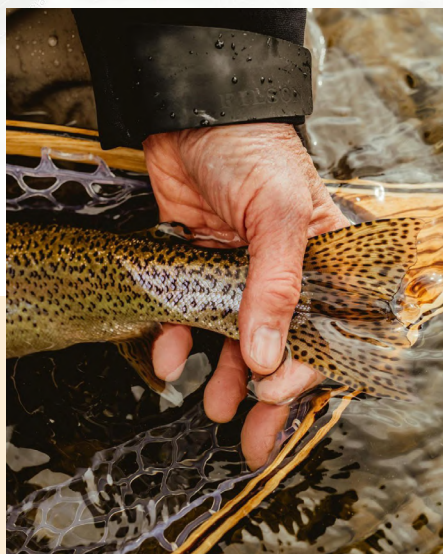
Pascal Lejaille

23 La Pariée 88490 Lusse - 06 82 89 52 40

Président

Pascal Lejaille

23 La Pariée 88490 Lusse - 06 82 89 52 40



Queue d'une Truite Arc-en-ciel

MARTIGNY—LES—BAINS



Dépôtiaire

Bar Restaurant Le Martigny

18 Avenue de la Gare 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 07 43 73

Président

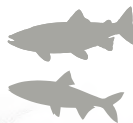
Roland Killian

7 Rue Saint Pierre 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 09 75 50



Le Mouzon en hiver

ESPÈCES PRÉSENTES



UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD EST (URNE)



L'URNE a été créée pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme-pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

L'URNE propose deux produits :

1. La carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au prix unique de 100 €. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion à l'URNE qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocity est pré-imprimée.

2. La vignette URNE au tarif de 35 €

qui s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les AAP-PMA réciprocaires détiennent le droit de pêche, dans le respect des règles de la police de la pêche. Dans le cadre de la réciprocity gratuite avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et le Club Halieutique Interdépartemental (CHI), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire URNE interfédérale « personne majeure » peuvent pêcher dans les fédérations adhérentes du CHI et de l'EHGO sans s'acquitter d'une vignette supplémentaire et vice versa.

La réciprocity est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires de la carte « hebdomadaire » établie par une AAPPMA réciprocaire d'une fédération adhérent au Club Halieutique Interdépartemental ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest ou à l'Union Réciprocaire du Nord Est, de même qu'à tous les titulaires d'une carte « personne mineure » (moins de 18 ans) ou d'une carte « découverte » (moins de 12 ans). A titre exceptionnel

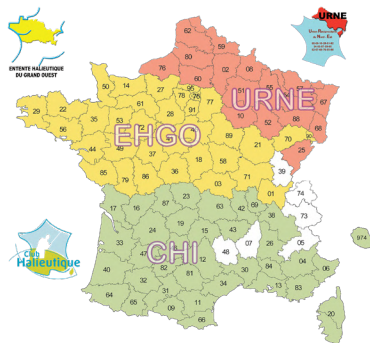
et temporaire, les titulaires de la carte découverte « femme » bénéficient de cette réciprocity sans supplément si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationale (35 €).

En toutes circonstances, gardez l'esprit URNE, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières.

Demandez le(s) dépliant(s) et consultez le(s) site(s) internet du(des) département(s) où vous pratiquez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Information : sur certains plans d'eau, la vignette de l'URNE ou la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux.

- 17 départements adhèrent à l'Union Réciprocaire du Nord Est.
- 37 départements adhèrent à l'Entente Halieutique du Grand Ouest.
- 37 départements adhèrent au Club Halieutique Interdépartemental.
- Au total : 91 départements en réciprocity

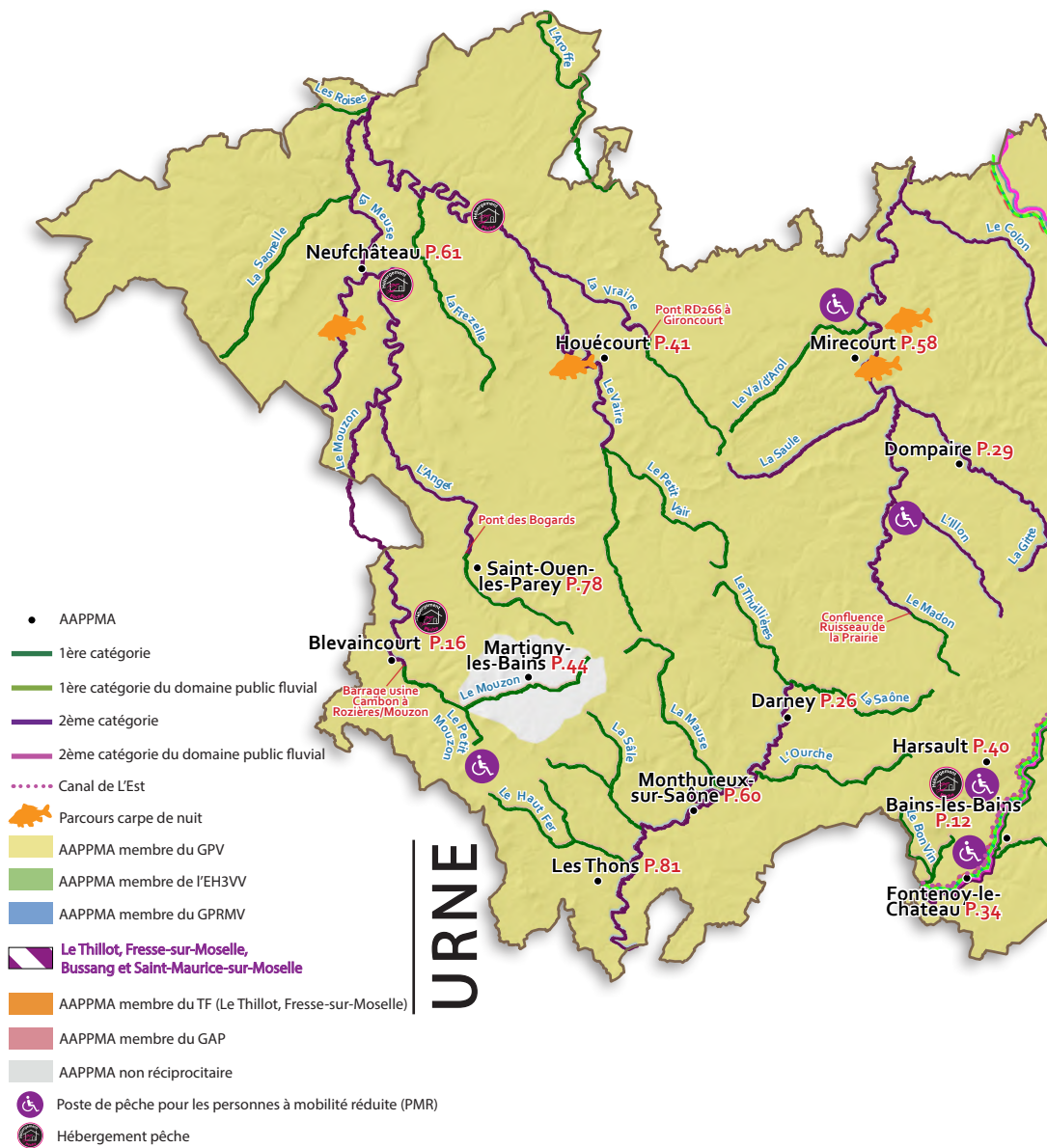


**Camping Les
Pinasses**

215 route de
Bruyères 88600

03 29 58 51 10

CARTE HYDROGRAPHIQUE DES VOSGES



RÉGLEMENTATION PÊCHE VOSGES 2021

— Certaines AAPPMA ont un règlement intérieur, renseignez-vous en prenant contact avec elles —



HEURES LÉGALES DE PÊCHE EN 2021 POUR LES VOSGES

JANVIER			FEVRIER			MARS		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h54	17h21	1	07h32	18h03	1	06h45	18h48
8	07h53	17h28	8	07h22	18h15	8	06h31	18h59
15	07h49	17h38	15	07h10	18h26	15	06h17	19h09
22	07h43	17h48	22	06h58	18h37	22	06h02	19h20
29	07h36	17h59	28	06h47	18h46	29	06h48	20h30
AVRIL			MAI			JUN		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	06h42	20h34	1	05h45	21h17	1	05h08	21h56
8	06h28	20h44	8	05h34	21h27	8	05h04	22h02
15	06h14	20h54	15	05h24	21h37	15	05h03	22h06
22	06h01	21h05	22	05h16	21h45	22	05h04	22h08
29	05h48	21h15	29	05h10	21h53	29	05h06	22h08
JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	05h08	22h07	1	05h39	21h40	1	06h22	20h45
8	05h13	22h05	8	05h49	21h29	8	06h31	20h31
15	05h19	22h00	15	05h58	21h17	15	06h41	20h16
22	05h27	21h53	22	06h08	21h04	22	06h50	20h01
29	05h36	21h44	29	06h17	20h51	29	07h00	19h47
OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h03	19h43	1	06h49	17h45	1	07h33	17h12
8	07h13	19h28	8	07h00	17h34	8	07h41	17h10
15	07h23	19h15	15	07h11	17h25	15	07h48	17h10
22	07h34	19h02	22	07h21	17h18	22	07h52	17h13
29	07h44	18h50	29	07h31	17h13	29	07h54	17h18

Heure d'hiver à partir du 31.10.2021

Heure d'été à partir du 28.03.2021

Exemple de fonctionnement : Le 1er Janvier la pêche est autorisée de 07h54 le matin à 17h21 le soir.

A retenir, les principaux horaires d'ouverture :

Ouverture de la 1ère catégorie : le 13 mars à partir de 06h21 jusqu'à 19h06.

Ouverture du Brochet : le 24 avril à partir de 05h57 jusqu'à 21h07.

Ouverture de l'Ombre commun : le 15 mai à partir de 05h24 jusqu'à 21h37.



LES CARTES DE PÊCHE (EN VENTE SUR CARTEDEPECHE.FR ET CHEZ VOTRE DÉTAILLANT)

Pour pêcher en 1^{re} et 2^e catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) dans les 91 départements réciprocitaires :

CARTE ANNUELLE «INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE» : 100 €

CARTE ANNUELLE «DÉCOUVERTE FEMME» : 35 €

CARTE ANNUELLE «PERSONNE MINEURE» : 20 € (GPV)

CARTE ANNUELLE «DÉCOUVERTE -12 ANS» : 6 €

CARTE TEMPORAIRE «HEBDOMADAIRE» : 33 €

CARTE TEMPORAIRE «JOURNALIÈRE» : 15 € (GPV)

Pour pêcher en 1^{re} et 2^e catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) dans les parcours de votre AAPPMA :

CARTE ANNUELLE «PERSONNE MAJEURE» : 75 € (GPV)



RÉSERVES DU DOMAINE PUBLIC

Réserves situées sur le bassin de la Moselle :

- Réserve de la rigole d'alimentation du port d'Épinal (de l'ancrage sur le barrage du Saulcy jusqu'au parement aval du pont de la République),
- Réserve de la rigole d'alimentation du canal des Vosges à Chaumousey et Sanchey (du pied de barrage de Bouzey au point de déversement dans le bief de partage, y compris fossés, rigoles, bassins aménagés entre la RD 460 et le barrage),
- Réserve du lac de Bouzey à Chaumousey et Sanchey (d'une ligne située 50 mètres en amont de la digue du barrage de Bouzey jusqu'à la digue de Bouzey),
- Réserve de l'Abbaye à Chaumousey (de 50 mètres en amont du chemin de la digue entre les plans d'eau de l'Abbaye et Bouzey jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Réserve de Renauvoid (de la pointe sud du lac de Bouzey en amont du chemin de Renauvoid au Bois de Girancourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Réserve de la rigole d'alimentation de Bouzey (sur la totalité de son linéaire de la prise d'eau en Moselle à Saint Etienne les Remiremont jusqu'à son point de déversement dans le lac de Bouzey à Sanchey),
- Réserve de la Moselle à Épinal (du pont Sadi Carnot au Pont Clémenceau),
- Réserve du parcours de canoë-kayak à Épinal (de la pointe amont du musée sur le parcours de canoë-kayak jusqu'à la confluence du parcours de canoë-kayak avec la Moselle), de canoë-kayak jusqu'à la confluence du parcours de canoë-kayak avec la Moselle),
- Réserve du barrage du Saulcy à Épinal (de 100 mètres en amont du barrage du Saulcy à 50 mètres en aval du barrage du Saulcy),
- Réserve de la frayère à Brochet du « Trou carré » à Chavelot (annexe hydraulique située en rive gauche de la Moselle 250 mètres à l'amont du barrage de Chavelot),
- Réserve de la Moselle à Vaxoncourt (de la crête du Barrage de Vaxoncourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce barrage).

Réserves situées sur le bassin de la Meurthe :

- Réserve de La Plaine et de ses annexes hydrauliques à Allarmont (de la prise d'eau du canal de la scierie de la Turbine (limite amont) jusqu'au pont de la RD 992 au lieu-dit « carrefour de la scierie de la Turbine » (limite aval).

Parcours NO-KILL situés sur le domaine public (remise à l'eau obligatoire du poisson capturé en dehors des espèces susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques visées à l'article L432-5 du code de l'environnement) :

- Parcours NO-KILL de la Plaine à Celles sur Plaine, du pont de la voie verte à La Hallière (limite amont) jusqu'à la confluence avec le canal des Hayes de Celles (limite aval) : accessible à toutes techniques légalement autorisées en 1^{ère} catégorie piscicole, mais avec une seule ligne munie d'un seul hameçon sans ardillon ou avec ardillon écrasé.
- Parcours NO-KILL de la Meurthe au centre-ville de Saint-Dié-Des-Vosges, du Pont Pompidou (limite amont) au Pont de la République (limite aval) : accessible uniquement à la pratique de la pêche à la mouche fouettée.
- Parcours NO-KILL de la Moselle à Épinal, du pont Patch (limite amont) au pont Sadi Carnot de la Préfecture (limite aval). Seule la pratique de la pêche à l'aide d'une seule mouche fouettée armée d'un hameçon simple sans ardillon y est autorisée. Ce parcours est délimité en deux zones de pêche : Le secteur amont (du pont Patch à la passerelle du Cours) est ouvert à la pêche du 15 mai jusqu'au 28 novembre ; Le secteur aval (de la passerelle du Cours au pont Sadi Carnot de la Préfecture) est ouvert du 1^{er} janvier au 31 janvier et du 15 mai au 31 décembre.



RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE

La pêche nocturne de la carpe est autorisée dans les Vosges du 03.04 au 12.12 inclus sur les parcours suivants :

Secteurs appartenant au domaine public fluvial : Sur le lac de Bouzey (AAPPMA d'Epinal) : A 250 mètres à l'Est de la digue de l'Abbaye jusqu'au côté Ouest du Cercle de Voile. Sur la rivière Moselle à Chavelot (AAPPMA d'Epinal) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : pont de la voie rapide RN 57 à Chavelot. Limite aval : crête du barrage de Chavelot au lieu dit l'Eau Blanche.

Secteurs appartenant au domaine privé : Sur l'étang de la fédération de pêche des Vosges N°2 de Châtel sur Moselle : Sur une distance de 350 mètres linéaires coté Moselle. Sur la rivière le Madon à Mirecourt (AAPPMA de Mirecourt) : seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau » Limite aval : 700 mètres à l'aval du pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau ». Sur la rivière Le Madon à Mattaincourt (AAPPMA de Mirecourt) : L'action de pêche depuis les deux rives est autorisée. Limite amont : confluence du ruisseau de la Praye avec le Madon (en rive gauche) Limite aval : confluence du ruisseau de Ravenel avec le Madon (en rive gauche) Sur la rivière le Vair à Viocourt (AAPPMA d'Houécourt) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 79 au lieu-dit « le Moulin des Moines ». Limite aval : Pont de Viocourt. Sur la rivière la Meuse à Bazoilles sur Meuse (AAPPMA de Neufchâteau) : Seule l'action depuis la rive droite est autorisée. Limite amont : Pointe aval de l'île située à 300 mètres à l'amont du pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse ; Limite aval : Pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse.

Règlement spécifique de la pêche de la carpe de nuit : n'est autorisée que du bord, à distance de lancer de lignes tendues perpendiculairement à la rive. La pose des lignes et l'amorçage à l'aide d'une embarcation ainsi que l'utilisation de leurres ou esches carnées sont interdits. Seule la technique du cheveu est autorisée (l'appât ne doit pas être placé sur l'hameçon). Depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée et l'utilisation de sac de conservation de type « sac à carpe » est interdite. **Il est interdit de maintenir en captivité et de transporter de jour comme de nuit des carpes vivantes de plus de 60 cm (art. L436-16 du CE).**



MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

- La pêche en marchant dans l'eau, dans les cours d'eau de 1ère catégorie du 2ème samedi de mars à la veille de l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun (du 13.03 au 14.05).
- La pêche à la main, sous la glace, en troublant l'eau ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson.
- L'utilisation comme appât ou amorce les œufs de poissons et, dans les eaux de 1ère catégorie piscicole, les asticots et autres larves de diptères.
- L'utilisation comme appât de poissons appartenant aux espèces présentant une taille légale de capture ou protégées (arrêté ministériel de 1988) ou n'appartenant pas à la liste des espèces présentes en France (arrêté ministériel de 1985), ou classées susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques, ainsi qu'avec la civelle, l'anguille ou sa chair.
- La pêche dans les parties de cours d'eau, canaux ou plans d'eau, désignés spécifiquement par arrêté préfectoral, dont le niveau est abaissé artificiellement. soit dans le but d'y opérer des curages ou travaux quelconques, soit en raison du chômage des usines ou de la navigation, soit à la suite d'accidents survenus aux ouvrages de retenue.
- La pêche à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne.
- La pêche dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, ainsi que dans les pertuis, vannages (y compris écluses) et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.
- La pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres dans les eaux de 2ème catégorie pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet.
- La pêche dans les réserves de pêche préfectorales.

❧ PÉRIODES D'OUVERTURE GÉNÉRALE ET SPÉCIFIQUE

ESPÈCES	COURS D'EAU DE 1 ^{ère} CATÉGORIE (1)
Truites Fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier, cristivomer	Du 13 mars au 19 septembre inclus
Corégone	Du 13 mars au 19 septembre inclus
Saumon atlantique	
Brochet (2)	Du 24 avril au 19 septembre inclus
Sandre, Perche, Black-bass	Du 13 mars au 19 septembre inclus
Ombre Commun	Du 15 mai au 19 septembre inclus
Anguille jaune (3)	Bassin Rhin-Meuse Du 15 avril au 15 septembre inclus
	Rhône Méditerranée Corse Du 1 ^{er} mai au 19 septembre inclus
Autres espèces non mentionnées ci-avant et représentées dans le Département des Vosges	Du 13 mars au 19 septembre inclus
Écrevisses des torrents et écrevisses pieds blancs	
Écrevisses à pattes grêles et écrevisses à pattes rouges	
Autres espèces d'écrevisses non mentionnées ci-avant : Le transport vivant et la remise à l'eau est prohibée dans toutes les eaux (eaux libres, piscicultures et eaux closes).	Du 13 mars au 19 septembre inclus
Grenouille verte et grenouille rousse	Du 1 ^{er} mai au 19 septembre inclus
Autres espèces de grenouilles	

(1) Par dérogation, la fermeture aux espèces de poissons autres que les salmonidés, excepté les Corégones, est fixée :

- au 1^{er} novembre au soir dans les lacs de LISPACH, de GERARDMER et de LONGEMER, à l'exception des réserves constituées à proximité de la confluence des ruisseaux
- au 10 octobre au soir dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue.

L'ouverture de la pêche dans les lacs de LONGEMER, LISPACH et BLANCHEMER est autorisée à compter du 1^{er} mai.

Périodes d'ouverture générale :

- cours d'eau de première catégorie : du 13 mars au 19 septembre inclus.
- cours d'eau de deuxième catégorie : du 1er janvier au 31 décembre inclus.

	COURS D'EAU DE 2 ^{ème} CATEGORIE
	Du 13 mars au 19 septembre inclus
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
	Du 1er janvier au 31 janvier inclus et du 24 avril au 31 décembre inclus
	Du 1er janvier au 31 janvier inclus et du 24 avril au 31 décembre inclus (sauf pour la perche dans le canal des Vosges où elle est ouverte toute l'année)
	Du 15 mai au 31 décembre inclus
	Du 15 avril au 15 septembre inclus
	Du 1er mai au 30 septembre inclus
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
	Du 1er mai au 19 septembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	

(2) Lac de BOUZEY : la pêche du brochet, du sandre, du black-bass et de la perche n'est autorisée que du 1er mai au 12 décembre inclus.

Lac de GERARDMER : la pêche du brochet n'est autorisée qu'à partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre inclus.

(3) La pêche à l'anguille est interdite toute l'année dans les bassins suivants : Le bassin versant du Madon situé en amont de la confluence de la Gitte, le bassin versant de la Moselle situé en amont de la confluence avec la Vologne, le bassin versant de la Meurthe situé en amont de la confluence avec la Fave, le bassin versant du Rabodeau situé en amont de la confluence avec le ruisseau de Grand Rupt, le bassin versant de la Meuse situé en amont de la confluence avec l'Aroffe.

La pêche de l'anguille au stade anguille argentée et civelle est interdite toute l'année pour les pêcheurs de loisir.



MODE DE PÊCHE AUTORISÉS

Nombre de lignes autorisées :

1ère catégorie du domaine public fluvial : 2 lignes au plus / 1ère catégorie du domaine privé : 1 seule ligne.

2ème catégorie : 4 lignes au plus. Ces lignes doivent être montées sur canne et munies au maximum de deux hameçons ou de trois mouches artificielles, elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

Engins autorisés en 1ère et 2ème catégorie :

- 1 carafe à vairon d'une contenance maximum de 2 litres
- 6 balances à écrevisses (rondes, carrées ou en forme de losange, le diamètre ou la diagonale ne dépassant pas 0,30 m, la taille minimum des mailles de filets étant de 27 mm. pour l'écrevisse à pattes rouges et l'écrevisse à pattes grêles et 10 mm. pour les espèces d'écrevisses susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques (écrevisse américaine, écrevisse signal et écrevisse de Louisiane).

Modes de pêche particuliers autorisés dans les grands lacs intérieurs suivants du département :

• **Lacs de GERARDMER ET LONGEMER :** l'emploi de trois lignes montées sur canne munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus est autorisé dans ces deux lacs. La pêche du Corégone ne se fera qu'à une seule ligne montée sur canne, munie de 10 hameçons au maximum ; dans ce cas l'emploi d'autre ligne pêchante est interdit. La pêche à la traîne à partir d'une embarcation est autorisée à l'exclusion des embarcations propulsées avec un moteur thermique, dans ces deux lacs. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipée chacune de 2 hameçons au maximum.

• **Lac de BOUZEY :** la pêche à la traîne à partir d'une embarcation à propulsion humaine (à l'exclusion notamment des propulsions à voiles et à moteurs) est autorisée dans ce lac. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipées chacune de deux hameçons au maximum. Lorsque le niveau atteint l'arête du marchepied de la digue seule la pêche à partir du bord demeure autorisée.

• **Lac de BLANCHEMER :** l'emploi de trois lignes au maximum dont une seule armée au vif, afin de protéger la truite principale espèce carnassière, est autorisée. Seule la pêche depuis le bord est autorisée. La pêche à l'asticot et aux larves de diptères demeure interdite.

• **Lac de LISPACH :** l'emploi de trois lignes au maximum est autorisé. L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Seule la pêche depuis le bord est autorisée.

Modes et procédés de pêche particuliers autorisés dans les plans d'eau de 1ère catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue : L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Pêche à deux lignes autorisée.

Mise à l'eau des embarcations de pêche sur le lac de la Plaine (CELLES SUR PLAINE) : La mise à l'eau des embarcations de pêche est autorisée uniquement à partir de la rampe située en rive gauche à proximité du barrage. Le stationnement des véhicules et remorques doit être effectué sur l'aire de stationnement située en rive gauche en dessous du barrage.

Parcours de «Graciation» pour l'Ombre commun sur la Moselle, classé en 2ème catégorie piscicole : sur le parcours de la Moselle allant de la limite avec le département 54 (limite aval) jusqu'au pont Patch à EPINAL (limite amont), tout sujet d'ombre commun capturé doit être remis immédiatement à l'eau sans distinction de taille.

Nombre de captures de salmonidés autorisé : Le nombre maximum de captures de salmonidés autorisés par pêcheur et par jour est fixé à 6 dont 2 ombres au plus sur tout le territoire du département (salmonidés : truites fario et arc en ciel, ombres commun, ombles chevalier, corégones, saumons de fontaine, cristivomers).

Parcours de l'AAPPMA de Granges sur Vologne : limité à 2 truites fario/jour ; 4 truites fario/période de 7 jours consécutifs ; 20 truites fario/an.

Nombre de captures de carnassiers autorisé : Le nombre maximum de captures de carnassiers (brochet, sandre et black-bass) autorisés par pêcheur et par jour est fixé à 3 dont 2 brochets au plus dans les eaux de deuxième catégorie piscicole. Le nombre maximum de captures de brochets autorisés par pêcheur et par jour est fixé à 2 dans les eaux de 1ère catégorie piscicole.

Parcours de pêche à la mouche d'EPINAL : limites : Secteur amont : du pont Patch à la passerelle du Cours. Secteur aval : de la passerelle du Cours au pont Sadi Carnot. Périodes d'ouverture : Secteur amont : 15.05 > 28.11.

Secteur aval : 01.01 > 31.01 et 15.05 > 31.12. Seule la pêche avec une mouche artificielle armée d'hameçon simple sans ardillon et propulsée uniquement à l'aide du poids de la soie est autorisée. L'usage d'autres lests du type buldo ou olive plombée est interdit. Après chaque capture, le poisson sera libéré dans l'instant. Il pourra être procédé à des mesures et des photos avant remise à l'eau.



TAILLE MINIMUM DE CAPTURE

Les individus des espèces précisées ci-après ne peuvent être conservés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à :

Grenouille verte et grenouille rousse : 0,08 m / Ecrevisses à pattes rouges et à pattes grêles : Pêche interdite en 2021.

Brochet : 0,60 m dans les eaux de deuxième catégorie piscicole ainsi que dans les grands lacs intérieurs de Gérardmer et Longemer / 0,50 m dans les eaux de 1ère catégorie piscicole

Sandre : 0,50 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Black-bass : 0,30 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Cristivomer : 0,35 m Corégone : 0,30 m.

Saumon de Fontaine et omble chevalier : 0,23 m.

Ombre commun :

- 0,30 m : les cours principaux ainsi que leurs affluents et sous affluents du Bouchot, de la Vologne, de la Cleurie à l'amont du Saut de la Cuve au Syndicat et de la Moselotte à l'amont du pont de la RD23 à Nol.

- 0,35 m : autres cours d'eau du département.

Truite fario, truite arc-en-ciel, autre que truite de mer :

Bassin de la MOSELLE :

- 0,30 m : Lacs de LONGEMER et GERARDMER + parcours de pêche de Granges-sur-Vologne.

- 0,25 m : La Moselle : de la limite avec le département 54 jusqu'au pont Patch à Epinal (limite 1ère catégorie) ainsi que ses affluents et sous affluents sauf l'Abime et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie.

La Moselle du Pont Patch à EPINAL (limite aval, 1ère catégorie) jusqu'au pont de l'Etat, commune de Ramonchamp.

La Moselotte de sa confluence avec la Moselle jusqu'au barrage de la centrale des Gravières, commune de Saulxures/Moselotte.

La Vologne de sa confluence avec la Jamagne jusqu'à sa confluence avec la Moselle (hors parcours AAPPMA de Granges sur Vologne : 0,30 m).

- 0,23 m : Lacs de BLANCHEMER et LISPACH + La Moselle du pont de l'Etat, commune de Ramonchamp jusqu'au pont Jean de la RN66, commune de St Maurice/Moselle.

La Moselotte du barrage de la centrale des Gravières, commune de Saulxures/Moselotte jusqu'à sa source.

L'Abime et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie.

Le ruisseau d'Argent, Les Nauves, la Niche, le ruisseau de Sainte-Anne, le Barba, la Cleurie, le Bouchot, le

Neuné à l'aval du pont de la RD 81 à la Houssière.

La Jamagne sur tout son cours > La Vologne de l'exutoire du lac de Longemer à sa confluence avec la Jamagne.

- 0,20 m : Autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MEURTHE :

- 0,23 m : La Meurthe en aval de sa confluence avec la Petite Meurthe.

- 0,20 m : La Meurthe en amont de sa confluence avec la Petite Meurthe et autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MORTAGNE :

- 0,23 m : La Mortagne sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous affluents.

Bassin de la SAONE :

- 0,23 m : La Saône, le Cône, le Bagnerot, la Semouse, l'Augronne et la Combeauté, sur tout leur cours Vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin de la MEUSE :

- 0,25 m : La Meuse, la Saônelle, le Mouzon, l'Anger, le Vair, la Frézelle, la Vraine, le Petit Vair sur tout leur cours vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin du MADON :

- 0,25 m : Le Madon sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous-affluents.



LES POISSONS DES VOSGES

LES CYPRINIDÉS D'EAU VIVE

LES SALMONIDÉS



Truite fario



Saumon de fontaine



Ombre commun



Truite Arc-en-ciel



Vandoise



Aspe



Hotu



Barbeau fluviatile



Goujon

AUTRES POISSONS



Grémille



Epinoche



Perche-soleil

invasifs



Lotte de rivière



Poisson-chat



Blageon



Chevesne



Anguille



Chabot



Vairon

LES CYPRINIDÉS D'EAU CALME



Rotengle



Ablette



Bouvière



Brème Bordelière



Tanche



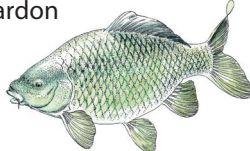
Gardon



Carassin commun

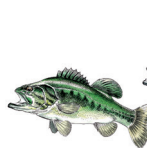


Brème commune



Carpe commune

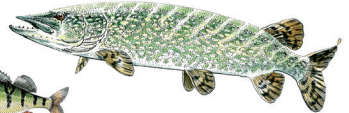
LES GRANDS CARNASSIERS



Black-bass



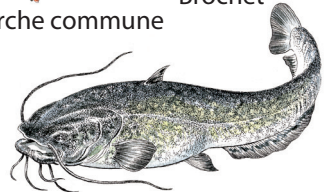
Sandre



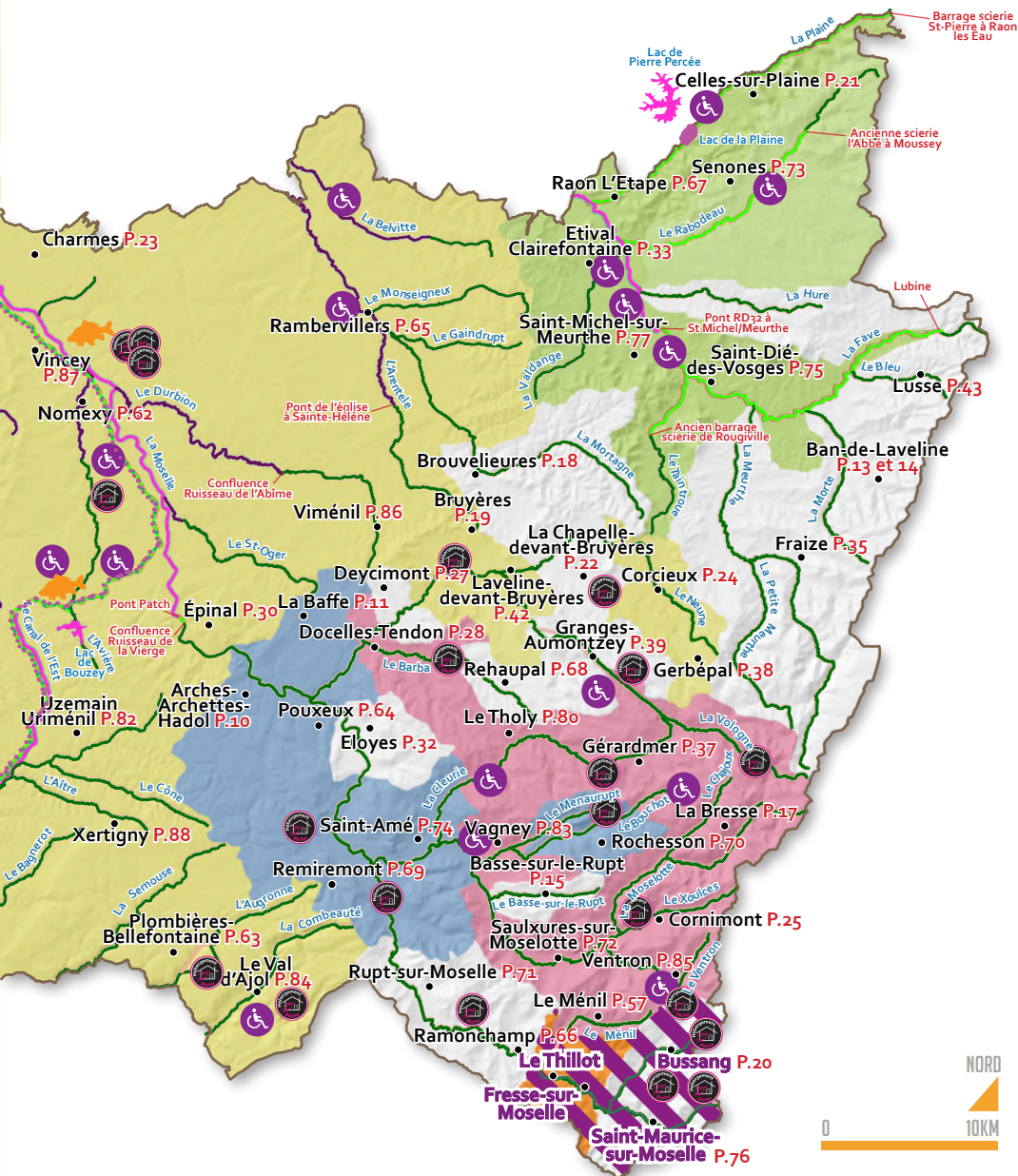
Brochet



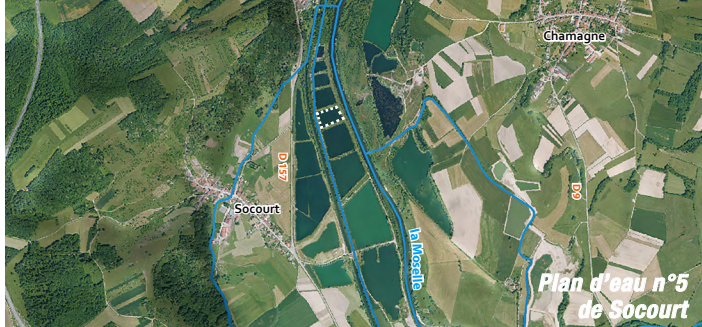
Perche commune



Silure glane



PLANS D'EAU DE 2ÈME
CATÉGORIE PISCICOLE
ACCESSIBLES À TOUT MEMBRE
D'UNE AAPPMA DES VOSGES
EMBARCATION INTERDITE
FLOAT TUBE AUTORISÉ



--- Parcours carpe de nuit

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

LE MÉNIL



Cornimont



Lim. com.

RU des Charmiers

RU de Trévavin

D486

Le Ménil

RU du Ménil

Pont des Calvaires
au pont Grande rue

Bussang

ESPÈCE PRÉSENTE



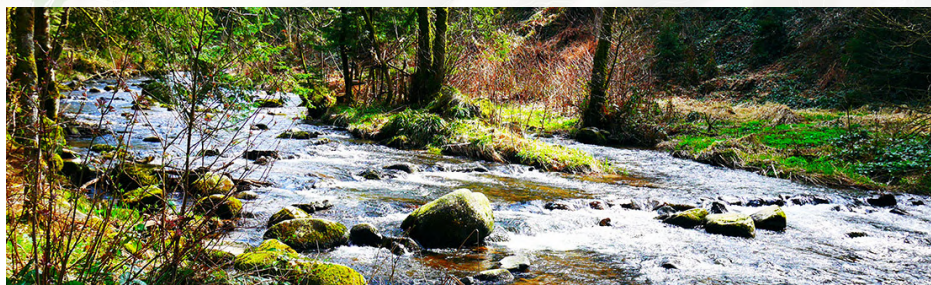
NORD

0

1KM

Lim. com.

Le Thillot



Le ruisseau du Ménil

Dépositaires

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

Syndicat d'Initiative

Place du 1er RCP 88160 Le Ménil - 03 29 23 72 21

Président

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

MIRECOURT



Dépositaires

AP Motoculture

179 Avenue de Chamiec 88500 Mirecourt - 03 29 81 15 85

Point Vert

Rue Saint-Maurice 88500 Mirecourt - 03 29 37 01 10

Office de Tourisme

22 Rue Chanzy 88500

Mirecourt -

03 29 37 01 01



département 54



Président

Noël Bédon

10 Ter Avenue

Charles

Duchêne

88500

Mirecourt -

aapma-mirecourt.com





CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique. À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.

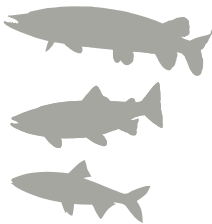


**ATTENTION RISQUE
DE MONTÉE DES EAUX**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



ESPÈCES PRÉSENTES



**A VAGNEY
CAMPING DU METTEY**

CHEMIN DU CAMPING
03 29 23 19 45
CAMPINGDUMETTEY.COM

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE



Dépositaires

Carrefour Express

30 Rue de l'Hôtel de Ville 88410 Monthureux-sur-Saône -
03 29 09 00 20

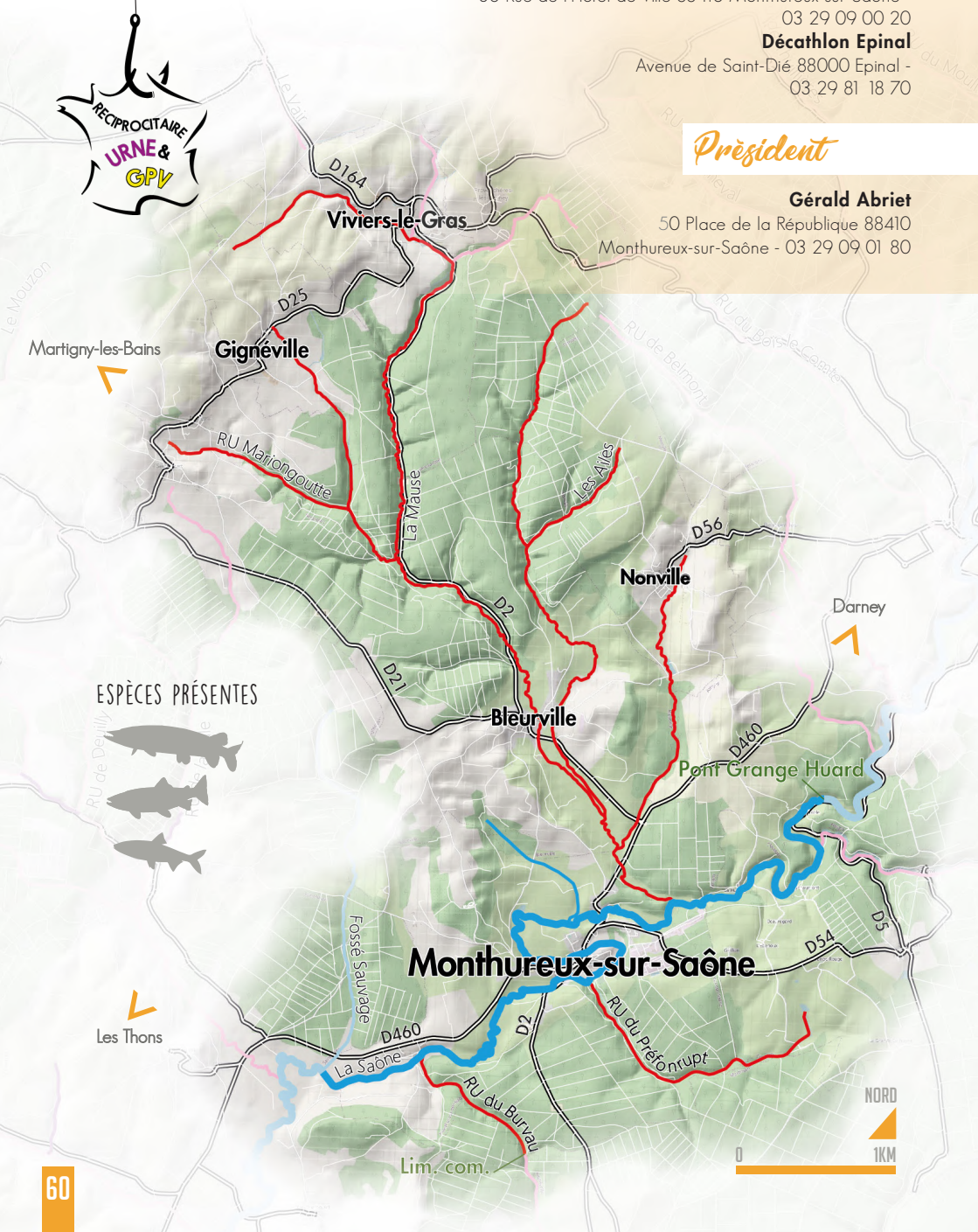
Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal -
03 29 81 18 70

Président

Gérald Abriet

50 Place de la République 88410
Monthureux-sur-Saône - 03 29 09 01 80



Martigny-les-Bains

Gignéville

Viviers-le-Gras

Nonville

Bleurville

Darney

Pont Grange Huard

Monthureux-sur-Saône

Les Thons

ESPÈCES PRÉSENTES



NORD

1KM

NEUFCHÂTEAU

Goussaincourt

Département 55



Lim. com. Brixey-aux-Chanoines



Lim. com. de Brixey

Greux

Domrémy-la-Pucelle

Moncel-sur-Vair

Soulosse-sous-Saint-Éloph

Coussey

Sionne

Frebécourt

Barville

Attignéville

Houéville

Mont-lès-Neufchâteau

Neufchâteau

Rollainville

Du barrage au pont de la Cure

Lim. com.

NORD

0 1KM

Liffol-le-Grand

Fréville

Rebeville

Houécourt

Bazoilles-sur-Meuse

Certilleux

Tilleux

Lim. aval de l'Île

Lim. com.

Pompierre

Landaville

ESPÈCES PRÉSENTES

Dépositaires

Armurerie Beau Repaire

51 Chemin de la Cocotte 88140 Bulgnéville - 03 29 09 96 02

Bricomarché

760 Rue Paul Melin 88300 Neufchâteau

Restaurant Céralte et Fils

12 Rue Claude Le Lorrain 88300 Attignéville - 03 29 06 91 63

Cercle Vert

Rue de Noncourt 88300 Neufchâteau - 03 29 94 13 30

Tabac Le Fontenoy

30 Rue de France 88300 Neufchâteau - 03 29 94 11 37

Magasin Vert

ZAE Champ le Roi 88300 Neufchâteau - 03 29 95 59 70

Office de Tourisme

1 Place des Cardeliers 88300 Neufchâteau - 03 29 94 10 95

Jainvillotte

Beaufremont

Lim. com.

Sartes

Gendreville

Lim. dép.

Médonville

Président

Bernard Begin

2 Place Arthur Aury 88300 Rollainville - 03 29 94 49 67

NOMEXY



LES 3 RIVIÈRES
MOSELLE
AVIÈRE
DURBION



ESPÈCES PRÉSENTES

Dépositaires

Bar PMU

44 Rue de l'Eglise 88440 Nomexy - 03 29 67 35 76

Gîte Dagneaux

1 Rue du Pilan 88330 Portieux - 03 29 67 35 76

Maison de la Pêche

31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Michel Balay

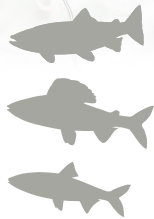
31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89



PLOMBIÈRES—BELLEFONTAINE



ESPECES PRESENTES



Dépositaires

Office de Tourisme

1 Place Maurice Janot 88370 Plombières-les-Bains -
03 29 66 01 30

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Michel Balandier

26 Route de Raon-aux-Bois 88200 Saint-Nabord - 03 29 23 33 20

La Semouse vue du ciel

POUXEUX



Dépositaires

Super U

Route de Remiremont ZA les Savons 88550 Pouxieux -
03 29 36 91 92

Tabac Le Commerce

11 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Présidente

Véronique Hocquaux

480 Impasse du Voyer 88550 Pouxieux - 06 87 94 83 58

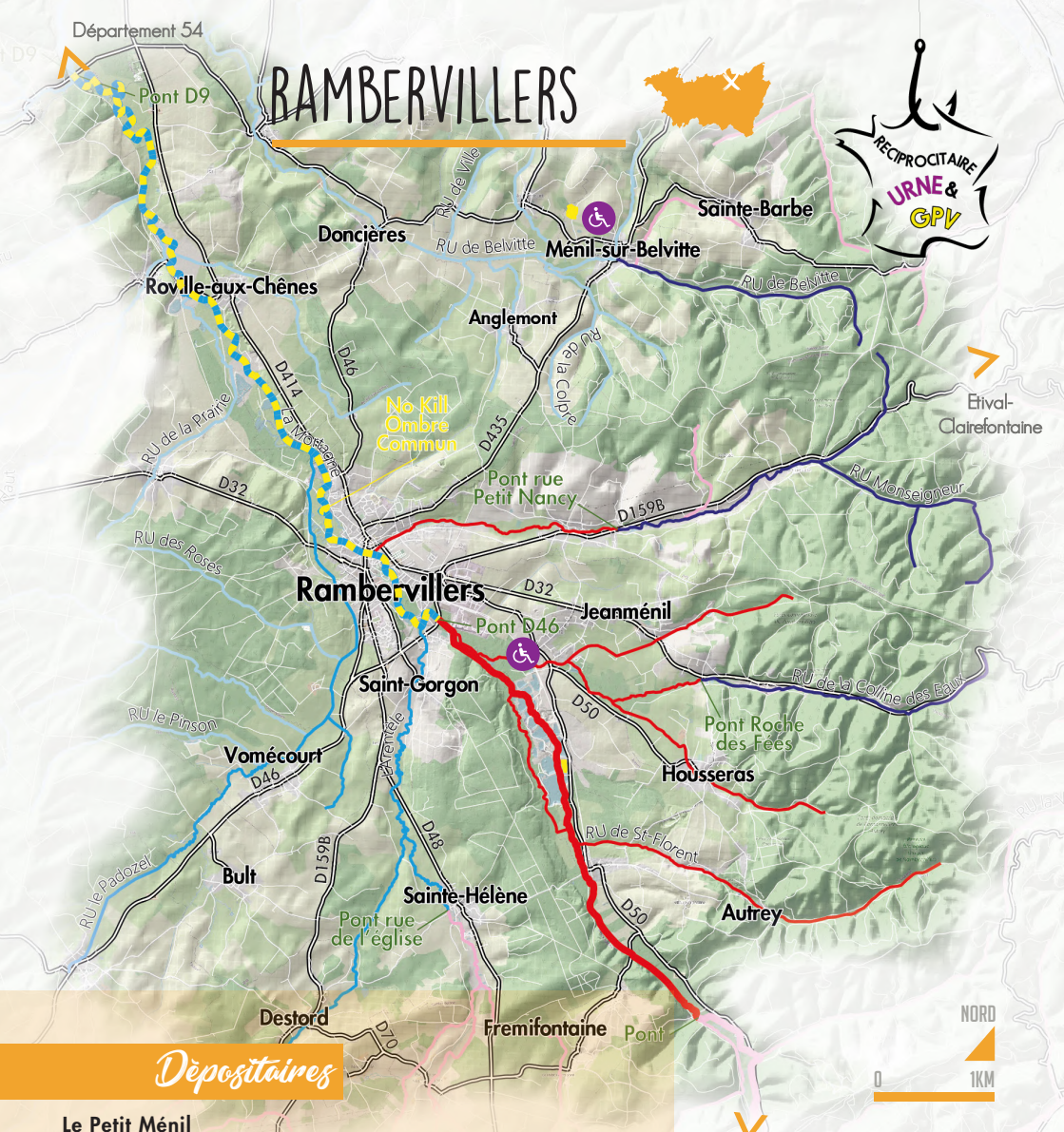


ESPÈCES PRÉSENTES



Département 54

RAMBERVILLERS



No Kill
Ombre
Commun

Dépositaires

Le Petit Ménéil

6 Route de Rambervillers 88700 Ménéil-sur-Belvitte - 03 29 65 15 02

Le Point Vert

8 Avenue du 17ème BCP 88700 Rambervillers - 03 29 65 48 45

Maison de la Presse

41 Rue Carnot 88700 Rambervillers - 03 29 65 09 54

Décathlon Epinal

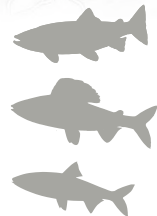
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

François Frachet

3 Route de Rambervillers 88700 Ménéil-sur-Belvitte - 03 29 65 22 98

ESPÈCES PRÉSENTES



RAMONCHAMP



Dépositaire

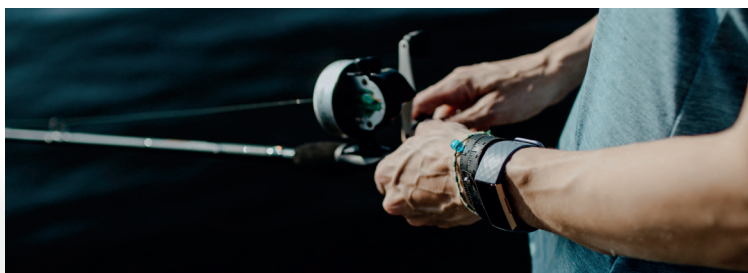
Actu PC

44 Rue d'Alsace 88160 Ramonchamp - 03 29 23 88 25

Président

Jean-Louis Vaxelaire

14 HLM de la Maix 88160 Ramonchamp - 03 29 25 82 49



RAON-L'ÉTAPE



Celles-sur-Plaine



Département 54



Bertrichamps

D590

D158

Thierville-sur-Meurthe

Lim. com.

Raon-L'Étape

D392A

D259

Canal Arros

D1598

N59

NORD



0

1KM

ESPÈCES PRÉSENTES



NORD



0

1KM

Eival-Clairefontaine



Dépositaires

Bar Pêche Esox

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Brico Leclerc

40 Bis Avenue du 21 ème BCP 88110 Raon-L'Étape - 03 29 51 89 56

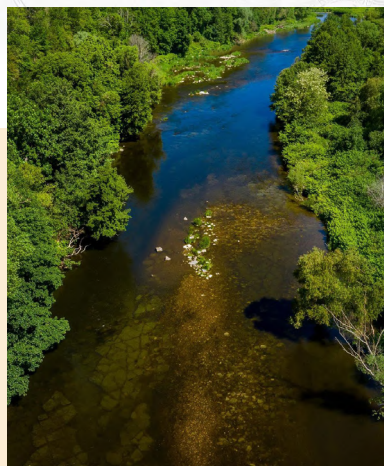
Office de Tourisme

Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

Président

Alain Noël

13 Rue Pré Joly 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 89 59



La Meurthe à Raon-L'Étape

REHAUPAL



Dépositaire

Philippe Jacquemin

26 Route de Laveline du Houx 88640 Rehaupal -
03 29 66 38 64

Président

Valéry Pierrel

1 Le Vivier 88640 Rehaupal - 06 70 20 34 20



Le Barba à Rehaupal

Docelles-Tendon

Lim. com.

RU Le barba

D30

Rehaupal

RU des Spaxes

ESPÈCE PRÉSENTE



Granges-Aumontzey

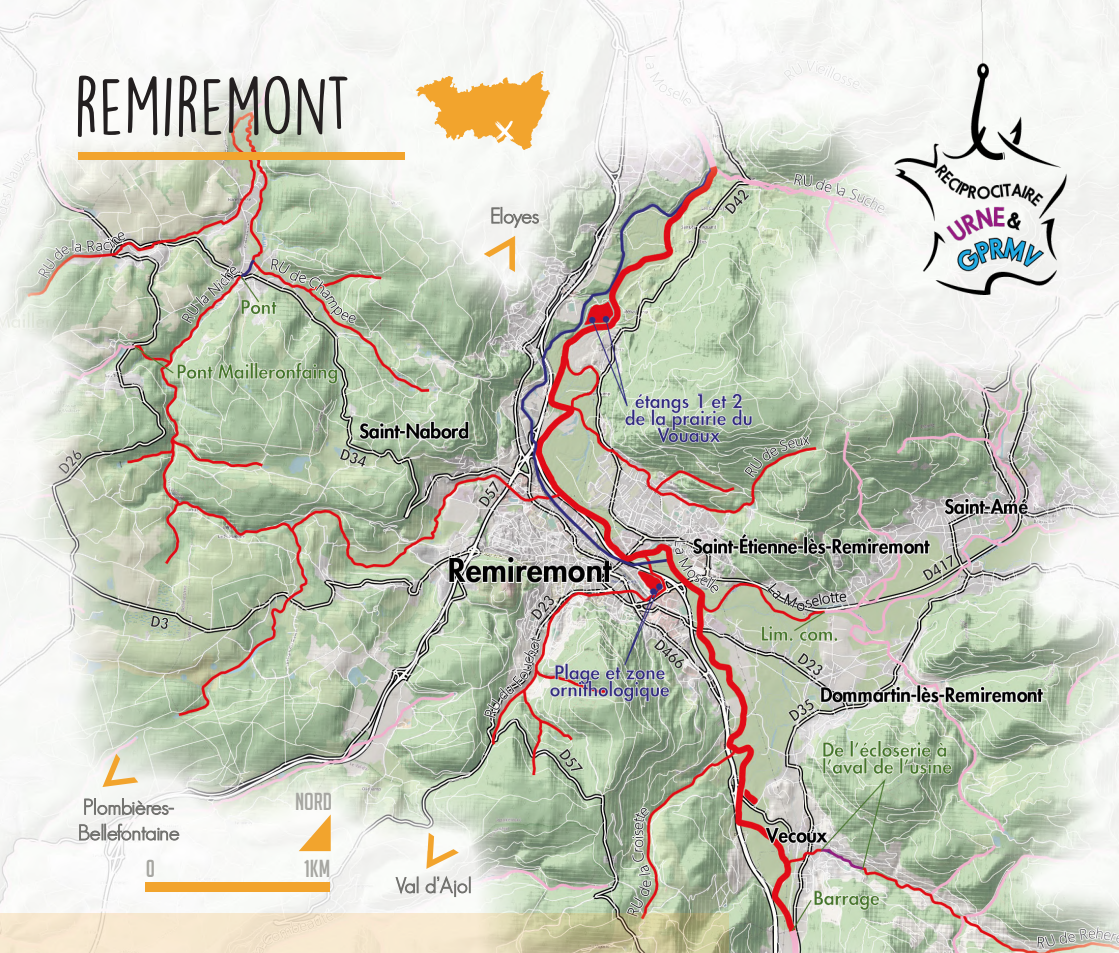
NORD

0

1KM

Gérardmer

REMIREMONT



Plombières-Bellefontaine

NORD

0

1KM

Val d'Ajol

Dépositaires

Office du Tourisme

4 Place de l'Abbaye 88200 Remiremont - 03 29 62 23 70

Cora

26 Route de Bussang 88200 Remiremont - 03 29 23 47 84

Tabac Le Capucin

87 Rue Charles de Gaulle 88200 Remiremont - 03 29 62 07 50

Restaurant du Centre

19 Rue du Cuchot 88200 Dommartin-lès-Remiremont - 03 29 62 51 39

Le Marigny

2 Place du Maréchal de Lattre 88200 Remiremont - 03 29 25 76 99

Univers Pêche 88

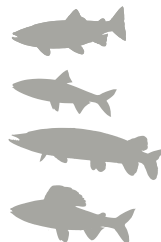
28 Rue des Brasseries 88200 Remiremont - 03 29 22 21 88

Président

Alain Mangel

14 Rue du Puits de Roche 88200 Saint-Étienne-lès-Remiremont - 03 29 23 04 98

ESPÈCES PRÉSENTES



RUPT-SUR-MOSELLE



Dépositaires

Gamm Vert

5 Rue Jean Desbordes 88360 Rupt-sur-Moselle -
03 29 24 57 55

Camping de Maxonchamp

3 Rue du Camping 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 30 65

Président

Etienne Colle

21 Rue Pavé 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 39 80

ESPÈCES PRÉSENTES



SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE



Dépositaires

Base de Loisirs

336 Route des Amias 88290 Saulxures-sur-Moselotte -
03 29 24 56 56

Tabac Le Point Carré

159 Rue Raymond Poincaré 88290 Saulxures-sur-Moselotte -
09 60 13 77 72

Président

Régis Parmentier

Chemin des Falères 88310 Ventron - 07 85 78 21 17



ESPÈCES PRÉSENTES



SENONES



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Office de Tourisme

Place Dom Calmet 88210 Senones - 03 29 57 91 03

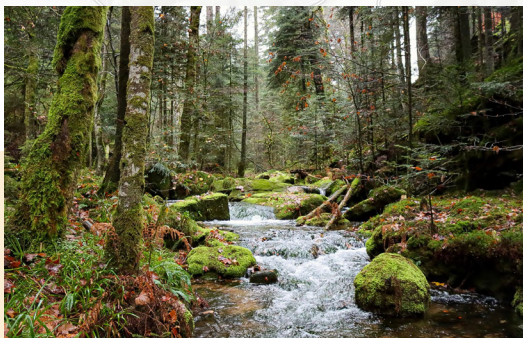
Tabac Presse Zernouh

5 Rue Constant Verlot 88210 Senones - 03 29 57 60 07

Président

Jean Antoine

6 Place Clémenceau 88210 Senones - 03 54 82 96 37



Le Rabodeau à Senones

SAINT-AMÉ



Dépositaire

Restaurant Hôtel Bar Presse Ho Feuille Thé

1 Place de la Marie 88120 Saint-Amé -
03 29 25 65 96

Président

Daniel Jacquot

2 Rue des Chalets 88120 Saint-Amé - 03 29 61 26 14



SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



Dépositaires

Office du Tourisme

6 Quai du Maréchal Leclerc 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 42 22 22

Décathlon

ZAC D'Hellieule II 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 42 12 40

Tabac Le Dauphin

17 Rue Dauphine 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 56 25 25

Quincaillerie Dedenon Beau

1 Rue Gambetta 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 56 12 44

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68

Président

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68



ESPÈCES PRÉSENTES



SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE



Dépositaires

Gérôme Frechin

22 Bis Rue du Premier Morvan 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 08 69 56 50

Pierre Vannson

7 Rue des Portes 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 10 31 27 77

Daniel Pascolini

30 Bis Rue des Charbonniers 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 03 29 25 33 41

Président

Gérôme Frechin

22 Bis Rue du Premier Morvan 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 08 69 56 50



SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE



Etival-Clairefontaine

D65

RU de Biarville

La Voivre

Nompatelize

D32

La Meurthe

Pont

N59

Saint-Michel-sur-Meurthe

Pancartes

RU de Maubre

D82

Pancartes

RU de Sarrancy

RU de Héroville

Saint-Dié-des-Vosges

Dépositaires

James Leroy

406 Route de Rambervillers 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe -
03 29 58 31 03

Café du Centre

138 Place Phelipeaux 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe -
03 29 50 86 57

Président

James Leroy

406 Route de Rambervillers 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe -
03 29 58 31 03



ESPÈCES PRÉSENTES



SAINT-OUEN-LÈS-PAREY



Dépositaire

Boulangerie Herzog Eric

8 Rue des Moquards 88140

Saint-Ouen-lès-Parey - 03 29 07 20 78

Président

Reynald Gueniot

3 Rue Alexandre Chapier 88320

Martigny-lès-Bains - 03 29 08 25 87



LE THILLOT



ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaire

Garage Renault Du Centre

20 Avenue de Verdun 88160 Le Thillot - 03 29 25 00 89

Président

Julien Colle

3 Rue du Clos Jacquot 88160 Le Thillot - 03 29 24 41 15



Ombre commun

LE THOLY



Dépositaires

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge -
03 29 24 47 73

Jean-Claude Lorenzini

1 Chemin Vixot 88120 Cleurie - 03 29 61 11 04

Office de Tourisme

3 Rue Charles de Gaulle 88530 Le Tholy -
03 29 61 81 82

Président

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge -
03 29 24 47 73

ESPÈCES PRÉSENTES



NORD



0

1KM



LES THONS



Dépositaires

Isabelle Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410 Godoncourt - 09 62 14 66 25

Evelyne Fourcaux

56 Rue du Moulin 88320 Tignécourt - 09 87 88 22 82

Marie Thérèse Marchal

12 Rue du Charmont 88410 Lironcourt - 03 29 09 34 96

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié - 03 29 81 18 70

Président

Serge Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410 Godoncourt - 09 62 14 66 25

ESPÈCES PRÉSENTES



UZEMAIN—URIMÉNIL



Dépositaires

Jean-Marie Chretien

2026 Chapuy-Chantré 88220 Uriménil - 03 54 31 04 74

Mairie

1 Place Maurice Bihr 88220 Uriménil - 03 29 30 81 56

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Martial Daubie

37 Rue Haute 88220 Uzemain - 03 29 30 78 08



ESPÈCES PRÉSENTES

saule des Colons



VAGNEY



Saint-Amé Le Syndicat

Lim. com.

Vagney

Gerbamont

Rochesson

Basse-sur-le-Rupt

Thiéfosse

Lim. com.

NORD

1KM

Saulxures-sur-Moselotte

ESPÈCES PRÉSENTES



Lieu dit «le vieux pont»
600 m. à l'aval
Pont route de la gare

Dépositaires

Maison de la Presse

3 Rue Albert Jacquemin 88120 Vagney - 03 29 24 70 22

Boulangerie Perrin SNC

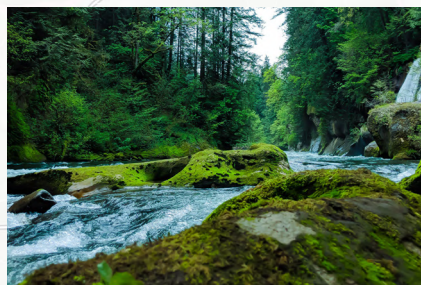
1 Rue D'Alsace 88120 Vagney - 03 29 24 72 96

Président

Jacques Xolin

13 Chemin du Tandenet 88290 Thiéfosse - 03 29 24 85 24

LE VAL-D'AJOL



La Combeauté au Val-d'Ajol

ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Intermarché

22 Rue des Meiges 88340 Le Val-d'Ajol - 03 29 66 55 55

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Présidente

Blandine Mougenot

2 Rue des Rebutoux Fleurot 88340 Le Val-d'Ajol -
09 81 87 49 61

VENTRON



Cornimont

Pont des Vanres

Ventron

Passerelle terrain de jeu

Pont

Le Ménil

Bussang

NORD

0 1KM

ESPÈCE PRÉSENTE



Dépositaires

Tabac Presse Andreoli

3 Place de la Mairie 88310 Ventron - 03 29 24 23 03

Jean-Marc Tisserant

3 Chemin des Chauproyes 88310 Ventron - 03 29 24 04 24

Président

Pierre Tisserand

6 CD 43 Le Daval 88310 Ventron - 03 29 24 07 71



Pêcheur à la mouche

VIMÉNIL



Dépositaires

La Poste

2 Route de Padoux 88600 Girecourt-sur-Durbion

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Jérôme André

79 L'Etang l'Abbé 88600 Grandvillers -
03 29 30 03 15

ESPÈCES PRÉSENTES



VINCEY



ESPÈCES PRÉSENTES



Dépositaires

Session Pêche

Z.A. du Patis des Saules 88450 Vincey - 07 67 01 19 94

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Georges Marchal

9 Bis Chemin des Pêcheurs 88450 Vincey - 03 29 67 39 58



Annexe hydraulique de la Moselle à Vincey

XERTIGNY



Dépositaires

Le Point Vert

17 Rue de la Vallée de l'Aître 88220 Xertigny -
03 29 30 31 64

Aurélie Bar

11 Grande Rue 88270 Charmois-L'Orgueilleux -
03 29 30 96 44

Office de Tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 Bains-les-Bains -
03 29 36 31 75

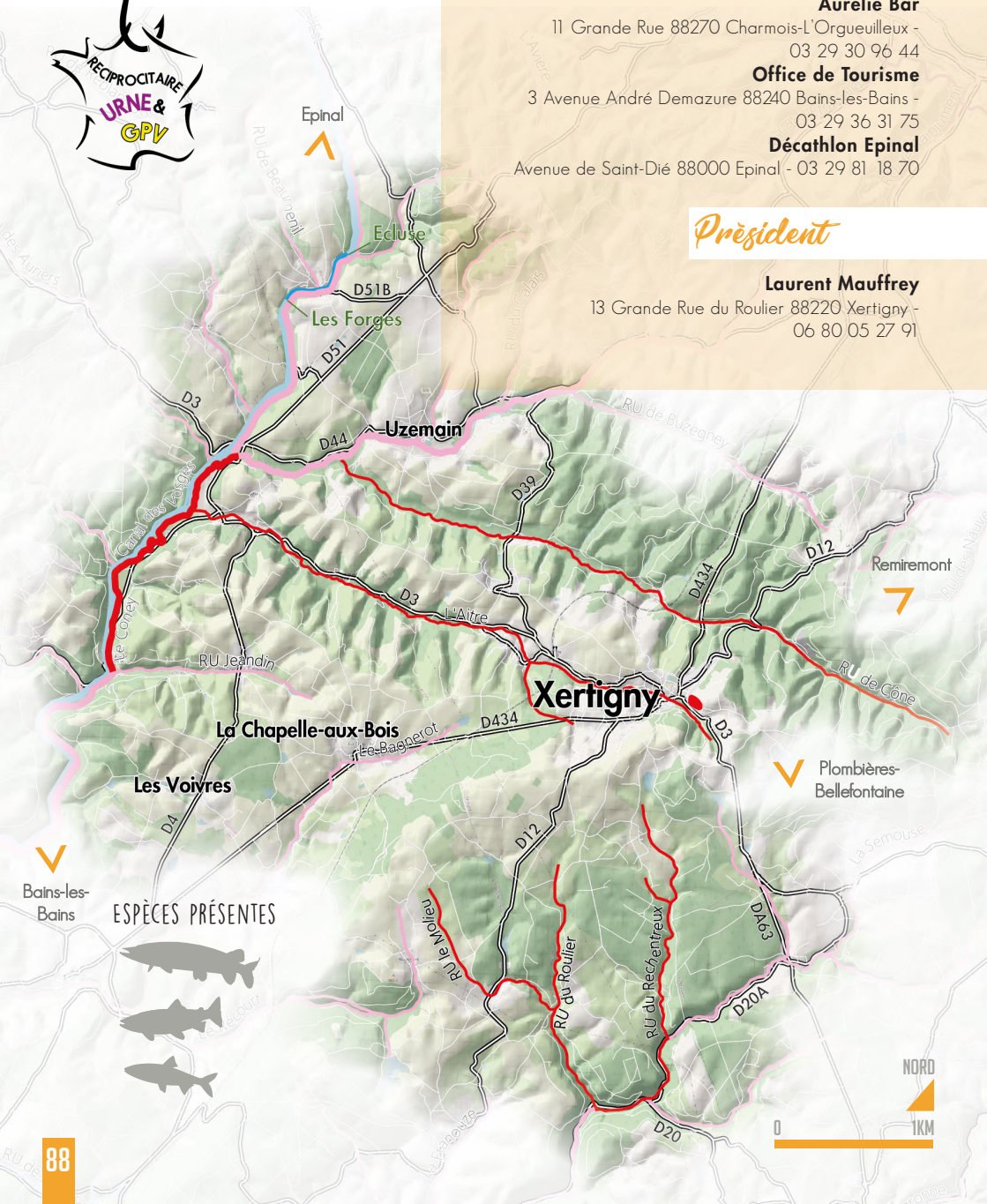
Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Laurent Mauffrey

13 Grande Rue du Roulier 88220 Xertigny -
06 80 05 27 91



ESPÈCES PRÉSENTES





pêche interdite

ÉCREVISSE DES TORRENTS

Austropotamobius torrentium



pêche réglementée (interdite en 2021)

ÉCREVISSE À PATTES GRÊLES

Astacus leptodactylus



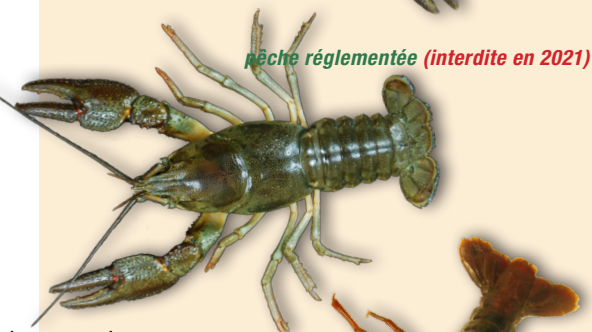
pêche interdite

ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes

ÉCREVISSES DE LORRAINE

Les écrevisses autochtones sont des espèces indicatrices du bon état écologique des milieux aquatiques. Leur disparition est principalement liée à la dégradation physique des milieux, à la pollution et à la prolifération des écrevisses exotiques, porteuses saines de la «peste des écrevisses». Historiquement peuplés de nombreuses populations d'écrevisses autochtones, les rivières et plans d'eau sont désormais colonisés massivement par les écrevisses exotiques. L'arrêt des introductions et des déplacements des espèces exotiques représente un enjeu majeur pour la survie des espèces natives.



pêche réglementée (interdite en 2021)

ÉCREVISSE À PATTES ROUGES

Astacus astacus

transport vivant, maintien en captivité et introduction dans toutes les eaux sont interdits



ÉCREVISSE DE LOUISIANE

Procambarus clarkii



ÉCREVISSE DE CALIFORNIE

Pacifastacus leniusculus



ÉCREVISSE AMÉRICAINE

Oreconectes limosus



Pêche sur la Moselle à Rupt-sur-Moselle

APN FEDERAL DE NOMEXY

Contactez Sébastien Thiriet au 06 85 96 64 86

APN D'EPINAL

Contactez Albert Leneutre au 06 31 60 31 58

APN D'ETIVAL-CLAIRFONTAINE

Contactez Aurélien Bansept au 06 15 54 25 94

APN D'UZEMAIN-URIMENIL

Contactez Martial Daubie au 07 77 20 37 87

APN D'HARSAULT

Contactez André Alexandre au 06 72 07 25 64

APN DE NEUFCHATEAU

Contactez Serge Roussé au 03 29 94 71 91

APN DE CELLES-SUR-PLAINE

Contactez Philippe Salerio au 06 40 52 94 54

APN DE BASSE-SUR-LE-RUPT

Contactez Michel Berlet au 06 14 08 75 62

APN DE NOMEXY

Contactez Romuald Grosselin au 06 82 06 19 70



Truite Fario

**9 ATELIERS
PÊCHE NATURE (APN)
DANS LES VOSGES**

ANIMATIONS PÊCHE



En 2020, malgré la crise sanitaire, plusieurs centaines d'enfants ont été sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques et initiés à la pratique de la pêche. La Fédération, qui intervient toujours autant dans les écoles rurales, est de plus en plus sollicitée en milieu urbain, en particulier sur le secteur de la Moselle et ses affluents entre Remiremont et Charmes. Ce que préfèrent les collèges, centres sociaux, écoles primaires et maternelles, sont les sorties où les élèves peuvent pêcher des poissons et autres êtres vivants du milieu aquatique en compagnie de leurs enseignants, de l'animateur fédéral et des bénévoles des AAPPMA. La Fédération tient à remercier chaleureusement les nombreux bénévoles qui interviennent sur ces animations ; leur aide est précieuse et indispensable. Vous êtes enseignant, responsable de centre aéré, centre social, centre d'accueil ou élu d'une commune, alors prenez contact avec Sébastien Thiriet, l'animateur fédéral, au 03 29 31 13 10 ou au 03 29 31 18 89 qui fera découvrir les milieux aquatiques à votre public.



Animation pêche à Raon-L'Étape

**L'ÉTANG DE LA PIERRACHE OFFRE DES CONDITIONS
IDÉALES POUR OBSERVER LES LIBELLULES**

Une diversité étonnante d'espèces de tailles et de formes différentes profite des nombreuses ambiances que l'on trouve ici. Certaines volent au-dessus de l'étang pour chasser des insectes en plein vol, d'autres, encore sous la forme de larves aquatiques, sortent de l'eau et s'accrochent à la végétation qui pousse sur les rives : c'est sur ce support qu'elles accomplissent leur métamorphose. Une fois adultes, elles s'y posent ou s'y accouplent. Plus loin, d'autres encore parcourent la forêt sur tourbe, naviguant entre les saules, bourdaines et bouleaux.

MÉTAMORPHOSE D'UNE LIBELLULE À 4 TACHES

Libellula Quadrimaculata

ANAX EMPEREUR

Anax imperator

CORDULIE BRONZÉE

Cordulia aenea

MÉTAMORPHOSE D'UNE LIBELLULE À 4 TACHES

Libellula Quadrimaculata

EXUVIE D'AGRION

Reste de peau vide de la larve de libellule après métamorphose

LIBELLULE À 4 TACHES

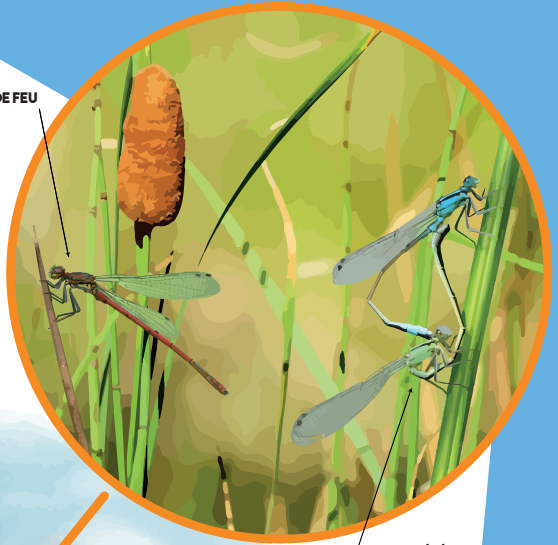
Libellula quadrimaculata

PARADIS POUR LES LIBELLULES

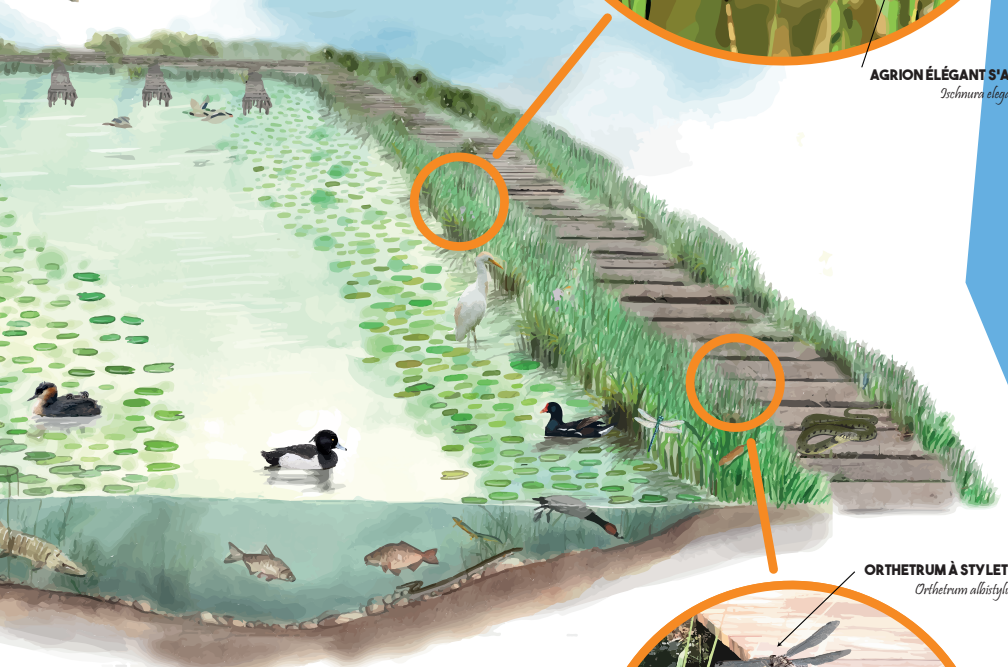
PETITE NYMPHE AU CORPS DE FEU
Pyrhosoma nymphula

À une échelle plus large, la présence de plusieurs zones humides dans les environs permet aux libellules de la Pierrache de s'accoupler avec des individus en provenance d'autres lieux. C'est grâce à ces échanges qu'est assuré le brassage génétique nécessaire au maintien des populations locales de ces insectes.

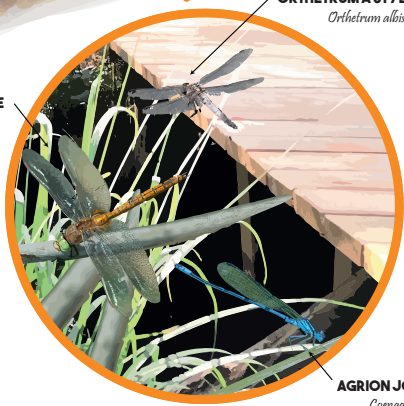
Nous vous invitons à retrouver leur vol gracieux que ce soit au Houssot, Espace Naturel Sensible situé sur la route de Plombières-les-bains, ou à l'étang de la Demoiselle, à Saint-Nabord. Des sentiers de découverte y ont été aménagés comme ici pour vous accueillir et vous informer sur les richesses insoupçonnées de ces lieux activement préservés.



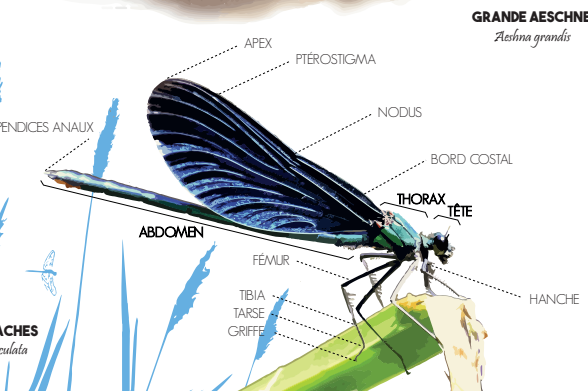
AGRION ÉLÉGANT S'ACCOUPLANT
Ischnura elegans



ORTHETRUM À STYLETS BLANCS
Orthetrum albostylum



AGRION JOUVENCELLE
Coenagrion puella



GRANDE AESCHNE
Aeschna grandis

RETROUVEZ NOTRE FILM SUR LA PÊCHE DANS LES VOSGES AU PRINTEMPS 2021 !

Equipe du tournage lors de la séquence à Autigny-la-Tour

En 2021, la communication de la Fédération de pêche des Vosges se diversifie ! En effet, dès le printemps 2021, vous pourrez découvrir sur l'ensemble de nos outils (site internet, facebook, youtube...) **notre premier film promotionnel sur la pêche dans les Vosges.**

Nous vous emmènerons aux quatres coins du territoire, des plaines de l'Ouest, sur les terres de Jeanne d'Arc où la Meuse y arbore ses méandres, au coeur du massif des Vosges avec la perle des Vosges : le lac de Gérardmer et les discrètes mais prestigieuses rivières des Hautes terres de l'Est



> Vue aérienne des chutes de la Moselotte à Les Meix Fraiteux

en passant par l'épicentre du département au profil plus urbain : Epinal et ses parcours de pêche en street fishing. Nous tenons à remercier les membres de notre communauté Facebook qui ont participé à ce film ainsi qu'à tous les autres figurants.

Rendez-vous dès le printemps 2021 !



Spot de pêche sur la Meuse à Frebécourt



Equipe du tournage lors de la séquence tournée à Cornimont

LA GARDERIE



Lorsqu'un **garde-pêche partiaulier** constate une infraction, il dresse un procès-verbal. Ce PV est déposé officiellement auprès du Procureur de la République et une copie est transmise à la Fédération. Le volet « pénal » est géré par le Ministère Public. Pour ce qui concerne la Fédération, c'est-à-dire le volet « civil », le PV est traité généralement sous la forme d'une proposition de transaction amiable sur intérêts civils (définis par le Code Civil). La Fédération propose aux pêcheurs contrevenants, contre divers engagements et une somme forfaitaire qui varie selon l'infraction, de mettre fin au litige qui les oppose. Cette proposition est totalement distincte de celle faite du côté « pénal ».

Enfin, si le contrevenant refuse la transaction civile, la Fédération se réserve alors le droit de déposer plainte et se constituer partie civile.

Tout pêcheur en action de pêche doit être en possession de sa carte de pêche pour justifier de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La ligne doit toujours être à proximité du pêcheur. Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage (pêche en période de fermeture, techniques de pêche prohibées, prises non autorisées...), il est de votre devoir de contacter la Fédération au **03 29 31 18 89** ou le chargé de développement garderie au **03 29 31 23 43**. En cas de pollution avec mortalité piscicole, merci de prévenir l'astreinte de la Direction Départementale des Territoires au **06 63 37 55 25** ou la Préfecture des Vosges au **03 29 69 88 88**.



Pêcheur à la mouche sur la Vologne

TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUA



AVANT

La Fédération de pêche des Vosges œuvre chaque année à hauteur de plusieurs milliers d'euros à la restauration des milieux aquatiques. L'objectif consiste à permettre aux communautés biologiques qui y vivent - dont les poissons - de retrouver un milieu doté de fonctionnalités naturelles aptes à assurer leur développement.

Le ruisseau de la Goutte de la Maix est un affluent rive gauche de la rivière la Plaine à Vexaincourt. Les diagnostics écologique et hydromorphologique de ce cours d'eau ont permis de mettre en évidence un potentiel exceptionnel pour la reproduction et le développement de la **truite fario**. Toutefois, le ruisseau se trouvait fragmenté en plusieurs entités difficilement accessibles par les reproducteurs de truite fario en raison de la présence de **7 ouvrages hydrauliques**.

Du relevé topographique en passant par l'étude de conception et la passation d'un marché public de travaux, le service technique de la fédération est parvenu à supprimer les différents points bloquants pour les espèces piscicoles et les sédiments tout en **préservant les différents usages** intimement liés à la présence de ces ouvrages hydrauliques (maintien d'un droit d'eau privé pour l'alimentation d'un étang, maintien de différents accès de part et d'autre du cours d'eau pour le débardage du bois et maintien de l'accessibilité au site touristique du lac de la Maix).



P

MONTANT DES TRAVAUX :

261 205,89 € TTC

Titulaire du marché : SETHY

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Rhin Meuse et Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).



APRÈS

Depuis 2019, le Madon bénéficie d'un programme pluriannuel de création d'annexes hydrauliques afin de pallier au manque de surface favorable à la reproduction pour le brochet.

TIQUES



ENDANT

Sa connexion sur le Madon, ses berges en pente douce, sa faible profondeur et son ensoleillement optimal ont permis le développement d'une végétation importante. Elle constitue le support de ponté du brochet et participe à la réussite de son cycle de reproduction.



PENDANT



AVANT

Ce programme est réalisé sous maîtrise d'œuvre de la Fédération de Pêche des Vosges et s'intègre aux actions menées par l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon au travers d'un partenariat. A terme, ces milieux conçus pour reconstituer des **zones de frayères fonctionnelles** viendront dynamiser naturellement les populations de **brochets** du cours d'eau. Ils participeront aussi à la reconquête des milieux aquatiques et à **l'enrichissement de la biodiversité** en permettant à un panel faunistique et floristique riche de s'épanouir. Une première annexe hydraulique a été créée à Mattaincourt.



APRÈS

MONTANT DES TRAVAUX :

21 000 € TTC

Titulaire du marché : Poirot Fils

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Rhin Meuse, Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon, les collectivités piscicoles (FD88, AAPPMA de Mirecourt) et FNPF.

À Plainfaing



CONFISERIE DES HAUTES VOSGES

PLAINFAING

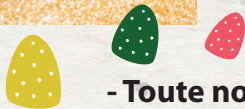
*Fabrication artisanale
des célèbres bonbons des Vosges CDHV®*

**Visites et dégustations gratuites,
guidées et commentées**

en toute sécurité

toute l'année du lundi au samedi

- Toute notre actualité sur notre site internet www.cdhv.fr -



Confiserie Des Hautes Vosges - PLAINFAING

03 29 50 44 56 www.cdhv.fr



Du Mardi au samedi :

De 09h à 12h00 et de 14h00 à 18h30



Z.A. du Patis des Saules
88450 VINCEY
Tél. : 07 67 01 19 94



MAGASIN DE VENTE D'ARTICLES DE PÊCHE



Pisciculture du Breuchin

11 la Rochotte 70310 Amont et Effreney

Christian Parrain gérant

pisciculturedebreuchin.com

christianparrain70@gmail.com

03 84 94 41 20 - 06 70 59 30 62



LOCALISATION P.46

- 10, rue du Paquis, 88320 Robecourt - 03 29 09 21 94
Gîte Les Gréheilles
 1 chemin de l'Infays, 88530 Le Tholy -
Base De Loisirs Du Lac De La Moselotte
 336 Route des Amias, 88290 Saulxures-sur-Moselotte -
 03 29 24 56 56
Gîte des Rochottes
 127 chemin des Rochottes, 88400 Gerardmer - 03 29 24 56 56
Les Mitreuches
 986 Rue des Mitreuches, 88200 Dommartin-lès-Remiremont -
 03 29 23 34 27
Au Pied des Chaumes
 6 Route de Frère Joseph, 88310 Ventron - 03 29 24 46 03
Gîte Mangel
 3, chemin du captage de l'école, 88310 Cornimont
Gîte Le Paradis
 1977 Route de Mailleronfaing, 88200 Saint-Nabord -
 03 29 23 98 44
Le Domaine du Châtelet
 16 Route du Châtelet, 88360 Ferdrupt - 06 07 12 24 86
Gîte Mentrel
 5 Place de la Mairie, 88600 Champ-le-Duc - 03 29 50 58 28
Bleu&savage
 6 Rue du Pont, 88630 Frebécourt - 03 29 94 25 03
Gîte de la Verrière
 14 Rue des Arts, 88330 Portieux - 06 82 00 58 25
Gîte du Pilan
 1 Rue du Pilan, 88330 Portieux - 03 29 67 35 76
Manufacture royale de Bains-les-Bains
 2 La Manufacture, 88240 Bains-les-Bains - 03 29 31 32 87
La Maison des Champs
 35 Rue des Mousses, 88340 Le Val-d'Ajol - 06 76 05 63 40
Villa Cristal de Roche
 Fbg de Ramberchamp, 88400 Gérardmer +32 479 23 95 14
Domaine La Chaumière
 2404 Route du Lac, 8400 Xonrupt-Longemer France -
 03 29 63 13 30
Villa Les Fougères
 17 Rue Charles de Gaulle, 88640 Granges-sur-Vologne -
 03 29 51 47 60
La bienvenue au pays de Jeanne
 30 Rue de L'Eglise,
 88630 Soulosse-sous-Saint-Élophé - 03 29 63 13 30
Gîte La Fouine
 189 Route Des Bains, 88370 Plombières-les-Bains
Camping Club lac de Bouzey
 19 Rue du Lac, 88390 Sanchey - 03 29 82 49 41
Gîte Calot
 Rue Haut de Gerbier, 88330 Châtel-sur-Moselle -
 03 29 67 13 33
Camping Les Pinasses
 215 Route de Bruyères, 88600 La-Chpelle-devant-Bruyères -
 03 29 58 51 10
Gîte La Hutte
 15 Route de la Hutte, 88540 Bussang - 09 74 56 19 85
Gîte Bovalo
 19ème BCP, 88540 Bussang - 09 53 88 48 63
Chalet Lienard
 10 Route des Champs Cohot, 88540 Bussang - 06 70 36 96 83

DECATHLON EPINAL

ICI VOTRE CARTE DE PÊCHE

AVENUE DE SAINT-DIÉ 88000 ÉPINAL

03 29 81 18 70



DECATHLON ÉPINAL PÊCHE

Au bord du lac de Lispach | Cliché : Manon Laurent

Ne pas jeter sur la voie publique